



**HAL**  
open science

## De l'utile et de l'agréable : un jardin romain chez les Pictons. La Viaube 1 à Jaunay-Clan (Vienne)

Gaëlle Lavoix, Frédéric Gerber, David Guitton

### ► To cite this version:

Gaëlle Lavoix, Frédéric Gerber, David Guitton. De l'utile et de l'agréable : un jardin romain chez les Pictons. La Viaube 1 à Jaunay-Clan (Vienne). Gallia - Archéologie des Gaules, 2016, 73 (2), pp.81-106. 10.4000/gallia.2724 . hal-01918919

**HAL Id: hal-01918919**

**<https://hal.science/hal-01918919>**

Submitted on 7 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# De l'utile et de l'agréable : un jardin romain chez les Pictons

## *La Viaube 1 à Jaunay-Clan (Vienne)*

Gaëlle LAVOIX \*, Frédéric GERBER \*\* et David GUITTON \*\*\*

**Mots-clés.** *Horticulture, jardin, métrologie, plantations, pots horticoles, prestige, romanisation, vergers.*

**Résumé.** *Une fouille d'archéologie préventive réalisée en 2010 à Jaunay-Clan, près de Poitiers dans la Vienne, a révélé la présence d'un vaste domaine horticole du début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., dont la superficie est estimée à près de sept hectares. Un réseau de fossés, des pots horticoles et des damiers de fosses de plantation y côtoient une composition fossoyée jusqu'alors inédite en Gaule :*

*le « sanctuaire » végétal. Adoptant un plan très élaboré, cette composition ne semble toutefois trouver que difficilement sa place au sein d'une parcelle dont la vocation serait – ou ne serait que – productive. Elle n'a au contraire à l'heure actuelle d'analogies qu'au sein d'espaces dont la destination est clairement ostentatoire et tournée vers l'agrément de leurs propriétaires : les parcs et jardins de quelques luxueuses villae italiques.*

### A Roman garden in territory of the *Pictones*

*La Viaube 1 in Jaunay-Clan (Vienne, France)*

**Keywords.** *Horticulture, garden, metrology, plantation, horticultural pots, prestige, romanization, orchard.*

**Abstract.** *A preventive archaeological excavation realized in 2010 in Jaunay-Clan, near Poitiers (Vienne), revealed the existence of a large horticultural estate from the beginning of the 1<sup>st</sup> century AD, which surface is estimated at almost seven hectares. A ditches network, horticultural pots and chequered plantation pits are near a dug*

*composition previously unseen in Gaule: the “sanctuaire” végétal. With a very elaborated plan, this composition hardly seems to find its place into a space whose vocation would be – or would only be – productive. On the contrary it has currently analogies only with spaces which use is clearly ostentatious and oriented toward owners' pleasure: parks and gardens of luxurious italic villae.*

La commune de Jaunay-Clan se situe dans le département de la Vienne, à 16 km au nord de Poitiers en suivant la vallée du Clain. Elle s'implante sur le versant septentrional du seuil du Poitou, en bordure sud-ouest du Bassin parisien et s'insère en rive gauche de la plaine alluviale du Clain, affluent de la Vienne et sous-affluent de la Loire.

Le site de la Viaube 1 s'établit au nord du bourg de Jaunay-Clan sur un coteau fertile présentant une très faible déclivité. Ce modeste relief domine la vallée du Clain dont le lit se situe près de 800 m plus à l'est. La séquence alluviale de ces terrains, par les caractéristiques meubles de ses faciès sédimentaires, a favorisé l'implantation des installations antiques ici évoquées <sup>1</sup>.

Ce territoire occupe pendant l'Antiquité une situation topographique privilégiée dans la cité des Pictons (fig. 1). Il se situe à proximité immédiate de la capitale Poitiers-Limonum, en bordure d'un axe de communication naturel majeur représenté par le cours du Clain, dont les rives sont longées par deux voies dites « romaines ». La voie principale, implantée rive droite, relie Poitiers-Limonum à Tours-Caesarodunum, via l'agglomération secondaire de Vieux-Poitiers à Naintré. La seconde, située sur la rive opposée et passant à l'ouest de Jaunay-Clan, est d'un tracé plus incertain. Elle pourrait de nouveau relier Poitiers à Tours mais également à Angers-Juliomagus via l'agglomération secondaire des Tours-Mirandes à Vendevre-du-Poitou.

1. L'étude géomorphologique du site a été menée par Karine Georges (Inrap) (Lavoix *et al.* 2013, tome 2, p. 288-403). Nous tenons par ailleurs à remercier ici Bernard Farago-Szekeres, Frédéric Milor et Blandine Larmignat (relecture

et infographie) pour leurs remarques et conseils lors de la rédaction de cet article.

\* Inrap, 122, rue de la Bugellerie, F-86000 Poitiers. Courriel : gaelle.lavoix@inrap.fr.

\*\* Inrap, Université de Poitiers-HeRMA EA 3811 et CESCUM UMR 7302, 122, rue de la Bugellerie, F-86000 Poitiers. Courriel : frederic.gerber@inrap.fr

\*\*\* Inrap, Université de Poitiers-HeRMA EA 3811, 122, rue de la Bugellerie, F-86000 Poitiers. Courriel : david.guitton@inrap.fr.

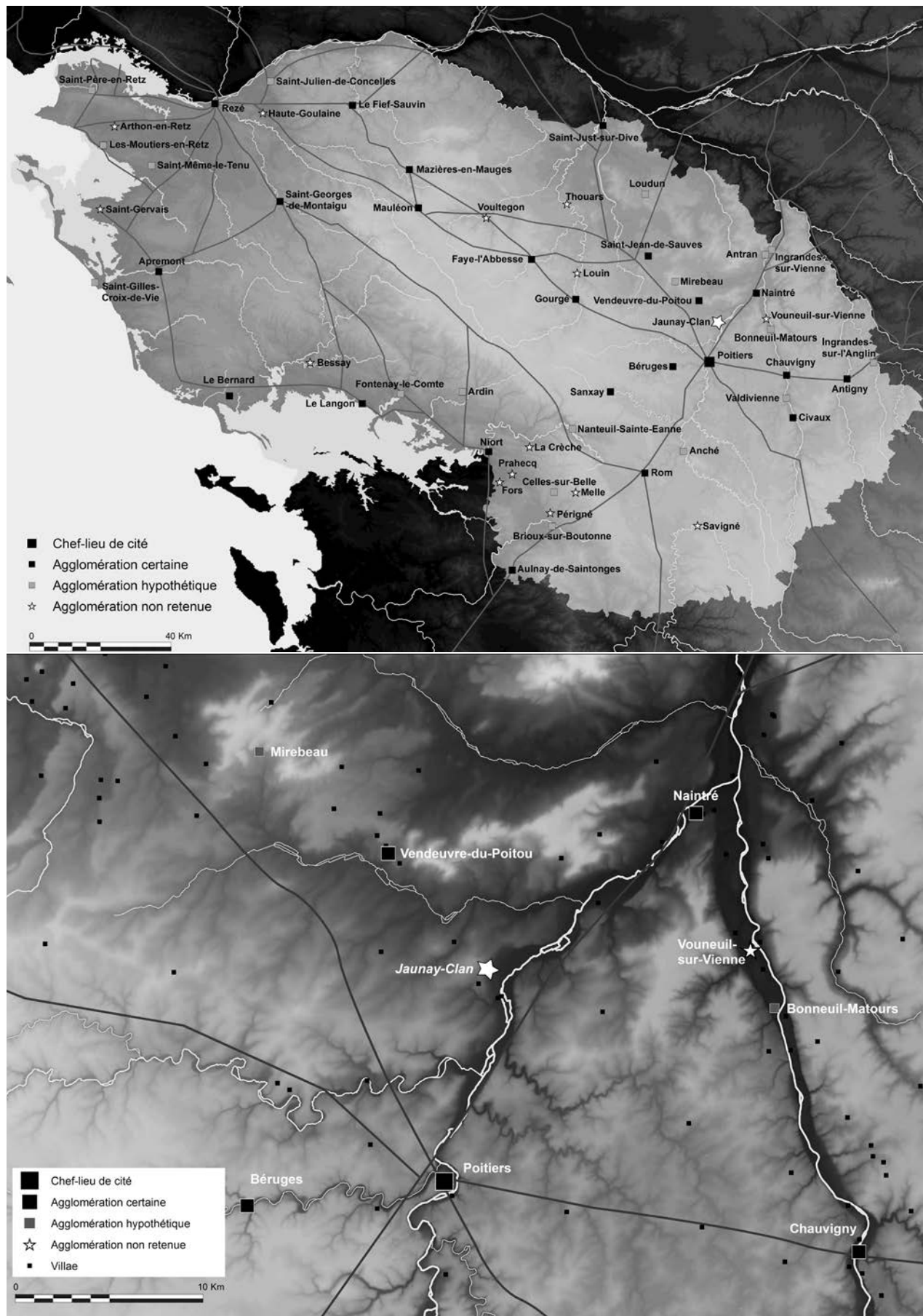


Fig. 1 – Jaunay-Clan dans le territoire des Pictons au 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

(DAO : I. Bertrand, Musées de Chauvigny, J. Durand, Université de Poitiers et M. Monteil, Université de Nantes).

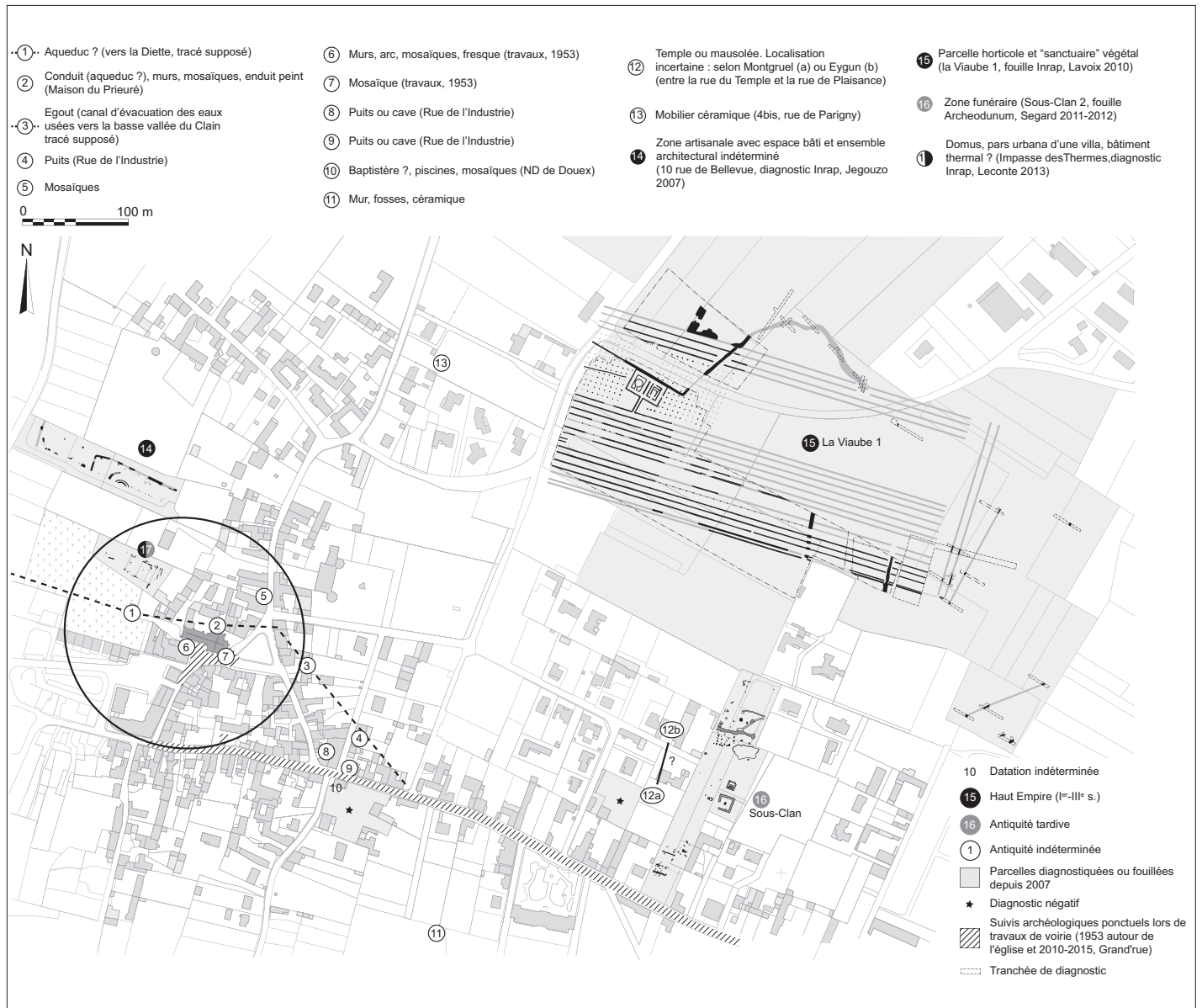


Fig. 2 – Indices archéologiques recensés dans le bourg de Jaunay-Clan pour l'Antiquité (DAO : G. Lavoix, Inrap).

Un point de passage sur le Clain et un axe routier secondaire semblent réunir ces deux réseaux au niveau de Jaunay-Clan <sup>2</sup>, où la présence d'une agglomération secondaire a été longtemps envisagée.

La plupart des vestiges antiques mis au jour dans cette commune se situent à l'ouest du bourg actuel, autour de l'église Saint-Denis <sup>3</sup>. Des murs recouverts d'enduits peints, des salles

2. Le nom de Jaunay-Clan – commune créée de la fusion des villages de Jau(l)nay et de Clan – dériverait du nom latin *GJelnacum* mentionné pour la première fois dans la *Vie de Saint-Léger*, lors du récit de la translation à Saint-Maixent des reliques du saint martyr en 681. Il y apparaît sous la forme de *Villa Jelnacum* qui devient en 985 *Jalniacus* (Eygun 1954, p. 176).

3. La documentation archéologique, antérieure à 2007, est particulièrement lacunaire et se limite à des descriptions succinctes de vestiges, dont la localisation et la chronologie sont souvent approximatives. Ces observations ont été effectuées par A. de Longuemar (1875), le Père C. de la Croix (1898), E. Mongruel (1915) et F. Eygun. Ce dernier dresse en 1954 un bilan des découvertes réalisées à Jaunay-Clan à l'occasion de la publication d'un article dans *Gallia* (Eygun, Perrier 1954).

Une série d'opérations archéologiques, réalisées depuis 2007 dans ou en périphérie du bourg de Jaunay-Clan, apporte un renouveau à cette documentation

pavées de mosaïques et des arcs de soutènement évoquent la présence à ce niveau d'un édifice (fig. 2, n<sup>os</sup> 2, 6 et 7) relié à un aqüeduc et à un égot (fig. 2, n<sup>os</sup> 1 et 3). Cet ensemble bâti, interprété comme un ensemble balnéaire (Eygun 1954, p. 177-178), semble se prolonger vers le nord-ouest, où des murs et des sols ont été identifiés en 2013 à l'occasion d'un diagnostic archéologique (fig. 2, n<sup>o</sup> 17) (Leconte 2013). L'organisation présumée de ces nouvelles constructions, dont la chronologie s'échelonnerait du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. à l'Antiquité tardive, pourrait correspondre tantôt à une domus, tantôt à la *pars urbana* d'une villa ou à un bâtiment thermal public d'une quelconque agglomération.

Située sur un plateau surplombant ces vestiges, une zone artisanale, dont la fréquentation est attestée pour l'époque augusto-tibérienne, est également à signaler (fig. 2, n<sup>o</sup> 14) (Jegouzo 2007). Matérialisée par un ensemble de fosses, elle côtoie un secteur bâti où se distingue un ensemble architectural maçonné, de nature indéterminée, représenté par deux murs circulaires et concentriques formant une abside.

ancienne en fournissant des plans précis et en proposant des chronologies aux occupations observées.

Un « petit temple périptère de 7,70 m de côté avec une cella centrale », associé à du mobilier tardif, a enfin été fouillé en 1896, à l'est du bourg (Eygoun 1954, p. 179). Sa localisation reste incertaine <sup>4</sup>, mais il se situe dans un secteur où un ensemble funéraire monumental du Bas-Empire a été récemment identifié (Segard 2013) (fig. 2, n<sup>os</sup> 12 et 16).

Mises en perspectives, ces diverses constructions confirment donc bien la présence, sous le bourg de Jaunay-Clan, d'une occupation relativement dense entre les I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ; toutefois, la faible emprise de l'ensemble bâti principal, d'environ 4 ha et localisé autour de l'église Saint-Denis, semble peu compatible avec celle d'une agglomération secondaire et suggère plutôt l'existence ici d'un autre type d'occupation (*villa* ?).

Les vestiges de la Viaube 1, eux-mêmes fouillés sur une superficie de près de 4 ha, sont localisés à près de 350 m au nord-est de cet ensemble bâti, dans un secteur vierge de toute occupation immédiatement antérieure <sup>5</sup>. Ils s'implantent au sein d'une vaste parcelle à l'organisation rationnelle et rigoureuse, fréquentée brièvement au cours du deuxième quart du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (environ 30-50). Un réseau de fossés parallèles, orientés nord-ouest - sud-est, y encadrent une composition élaborée également fossoyée mais d'orientation divergente, ceinte par deux damiers de fosses rectangulaires.

## UNE ORGANISATION RATIONNELLE

La parcelle de Jaunay-Clan, enclose de murs, s'implante au sud d'une zone humide reconnue à travers la présence de deux probables mares et d'un ru (fig. 3). Alors qu'au niveau de cette contrainte physique seule une maçonnerie limite l'emprise de la parcelle, au sud, un fossé double à l'extérieur son mur de clôture <sup>6</sup>.

Des marges occidentale et orientale de cette occupation – situées en dehors de l'emprise de la fouille – il n'y a que peu d'indices, qui apparaissent en pointillés dans les tranchées du diagnostic réalisé en 2009 (fig. 2, n<sup>o</sup> 15). Plusieurs sections de deux fossés parallèles, situées à une cinquantaine de mètres à l'est du décapage et perpendiculaires à la trame dominante, pourraient signaler à ce niveau la proximité de la limite orientale de la parcelle. L'emprise de cette dernière atteindrait alors un minimum de 6,7 ha, avec une longueur minimale de 390 m et une largeur de 172,3 m.

4. Celle donnée par F. Eygoun ne correspond en effet pas au relevé de 1896.

5. La fouille préventive de la Viaube 1, menée entre les mois de mai et d'août 2010 (Lavoix *et al.* 2013), fait suite à un important diagnostic archéologique réalisé en 2009-2010 sur les terrains concernés par le projet d'aménagement d'une vaste Zone d'Activité Commerciales, soit plus de 60 ha (Connet 2009, Pouponnot 2010).

En plus de l'occupation antique ici présentée, cette opération a livré les vestiges d'un site d'ensilage daté de l'âge du Bronze ancien et d'un habitat ouvert rassemblant une dizaine de bâtiments attribués à l'étape moyenne du Bronze final (Maitay *et al.* à paraître). Des installations agricoles des X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. ont également été étudiées (Lavoix *et al.* à paraître).

6. Superpositions grossières de plaquettes de calcaire de modules divers liées par une matrice argileuse brune sans mortier, ces maçonneries sont larges de 0,5 m et conservées en fondation sur environ 0,1 m. La maçonnerie septentrionale, démantelée, a été reconnue dans un chemin plus tardif.

D'une largeur maximale d'1,3 m, le fossé qui double au sud l'emprise maçonnerie de la parcelle présente un profil à fond plat et des parois sub-verticales. Sa profondeur, irrégulière, atteint 1,2 m à son maximum.

Deux entrées permettent d'accéder à la parcelle depuis le sud (fig. 3). Distantes de 75 m, elles se situent pour la plus orientale au passage d'un chemin de terre ponctuellement empierré et pour la seconde légèrement en surplomb, plus à l'ouest.

## UN RÉSEAU FOSSOYÉ

### FOSSES, FOSSES ET POTS HORTICOLES

Quinze fossés, rectilignes et strictement parallèles, scandent la parcelle selon le pendage naturel des terrains (nord-ouest - sud-est) (fig. 3 et 4). Leur morphologie et leurs dimensions sont très similaires, avec des fonds relativement plats et des parois verticales à sub-verticales. Leur largeur moyenne est de 0,8 m et leur profondeur maximale conservée de 0,3 m.

Leur comblement, constitué de limons argileux brun foncé homogènes <sup>7</sup>, non organiques et sans dépôts hydromorphes, ni aucun litage, témoigne d'un colmatage rapide sans phase de fonctionnement ouvert.

Un réseau secondaire de quatre fossés aux tracés plus sinueux, aux profils plus concaves et de dimensions plus réduites <sup>8</sup> s'insère au sein de cette première trame (fig. 3).

L'aspect discontinu de ce réseau sur le plan général de la parcelle résulte essentiellement de la mauvaise lisibilité des terrains. Les césures réelles de ces fossés sont rares et semblent aller de pair avec le passage de cheminements internes situés à l'est, au niveau du « sanctuaire » végétal et peut-être à l'extrémité occidentale du décapage, en limite d'emprise.

Cent huit fosses rectangulaires, régulièrement espacées et parfaitement axées, rythment l'emprise de quatre de ces fossés situés dans la moitié méridionale de la parcelle (fig. 3). Profondes d'une dizaine de centimètres et creusées simultanément aux fossés, elles présentent toutes des fonds peu irréguliers et des parois peu évasées (fig. 5). Leur module est sensiblement comparable et seulement 20 % d'entre elles ont un gabarit légèrement supérieur <sup>9</sup> (fig. 6). Leurs centres en fond de creusement sont équidistants de 6,65 m et leur comblement est identique à celui des fossés.

Vingt-deux creusements circulaires <sup>10</sup> viennent ponctuellement s'intercaler entre ces fosses (fig. 6). Leur implantation, moins rigoureuse et parfois désaxée dans les fossés, suggère un creusement postérieur au remblaiement de ces derniers.

Les deux fossés les plus méridionaux ainsi que le plus septentrional ont livré une série de 25 vases horticoles très fragmentés, souvent lacunaires, parfois archéologiquement complets. Distants de 5 m à 7 m, ils ont été découverts, sans position définie <sup>11</sup>, au sein de petites fosses individuelles creusées dans l'emprise des fossés (fig. 6 et 7).

Hormis le cas du remploi de la partie basse d'une cruche en céramique commune claire siliceuse perforée après cuisson au fond et sur le pourtour de la paroi (fig. 8, n<sup>o</sup> 3 ; fig. 9, n<sup>o</sup> 9), les

7. Plus ou moins riches en fragments de tuiles, nodules, cailloutis ou blocs de calcaire délités.

8. Leur largeur n'excède pas 0,7 m et leur profondeur conservée 0,3 m.

9. Le modèle majoritaire est de 0,6 m x 0,5 m (module 1) contre 0,7 m x 0,55 m pour les gabarits supérieurs (module 2).

10. Ces fosses, qui sont légèrement plus profondes que les fossés, ont un diamètre oscillant entre 0,5 et 0,75 m et des fonds relativement plats, tapissés d'une couche de marne remaniée.

11. Essentiellement à l'envers, couchés sur le côté ou de trois-quarts.

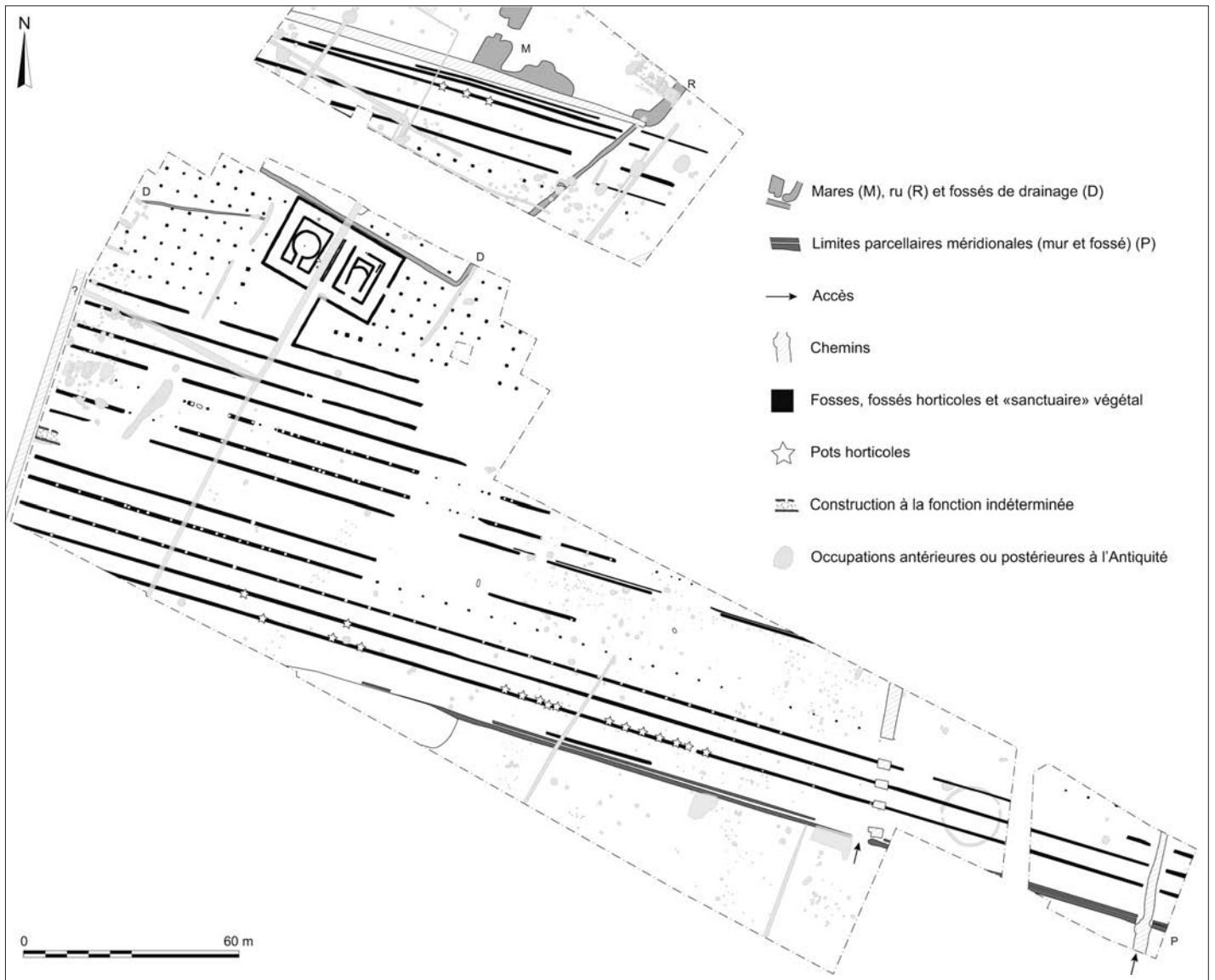


Fig. 3 – Les vestiges antiques de la Viaube 1  
(DAO : G. Lavoix, Inrap).

24 autres vases correspondent à des produits finis manufacturés de forme identique (fig. 8, n<sup>os</sup> 1 et 2 ; fig. 9, n<sup>os</sup> 1 à 8). Le choix morphologique réalisé est loin d'être anodin, dans la mesure où ces derniers reprennent quasiment trait pour trait (les perforations avant cuisson en plus, évidemment) les contours du pot à cuire local en céramique commune sombre siliceuse standardisé depuis le milieu du siècle précédent notre ère jusqu'au milieu du siècle suivant environ (Guitton, Lemaître 2012, p. 79-81, fig. 51-54). Les pots, cuits en mode A (post-cuisson oxydante), sont fabriqués dans une argile siliceuse, fortement dégraissée de gros grains de quartz, et comprenant des micas en telle abondance qu'ils confèrent à la pâte un aspect feuilleté particulièrement reconnaissable. S'il s'agit d'un seul et unique type correspondant à un pot apode (fond plat) à panse ovoïde rainurée dans son tiers supérieur et surmontée par une lèvre oblique à section carrée (hauteur : de 19,35 à 22,5 cm ; diamètre à la lèvre : de 15 à 19,2 cm ; diamètre maximal à la panse : de 19,5 à 24 cm), dans le détail, sa morphologie n'est pas figée et de nombreuses variantes peuvent se distinguer (fig. 8, n<sup>os</sup> 1 et 2 ; fig. 9, n<sup>os</sup> 1 à 8).



Fig. 4 – Vue aérienne des vestiges antiques de la Viaube 1  
(cliché : É. Denis, Ballon-Image dau Poitou).

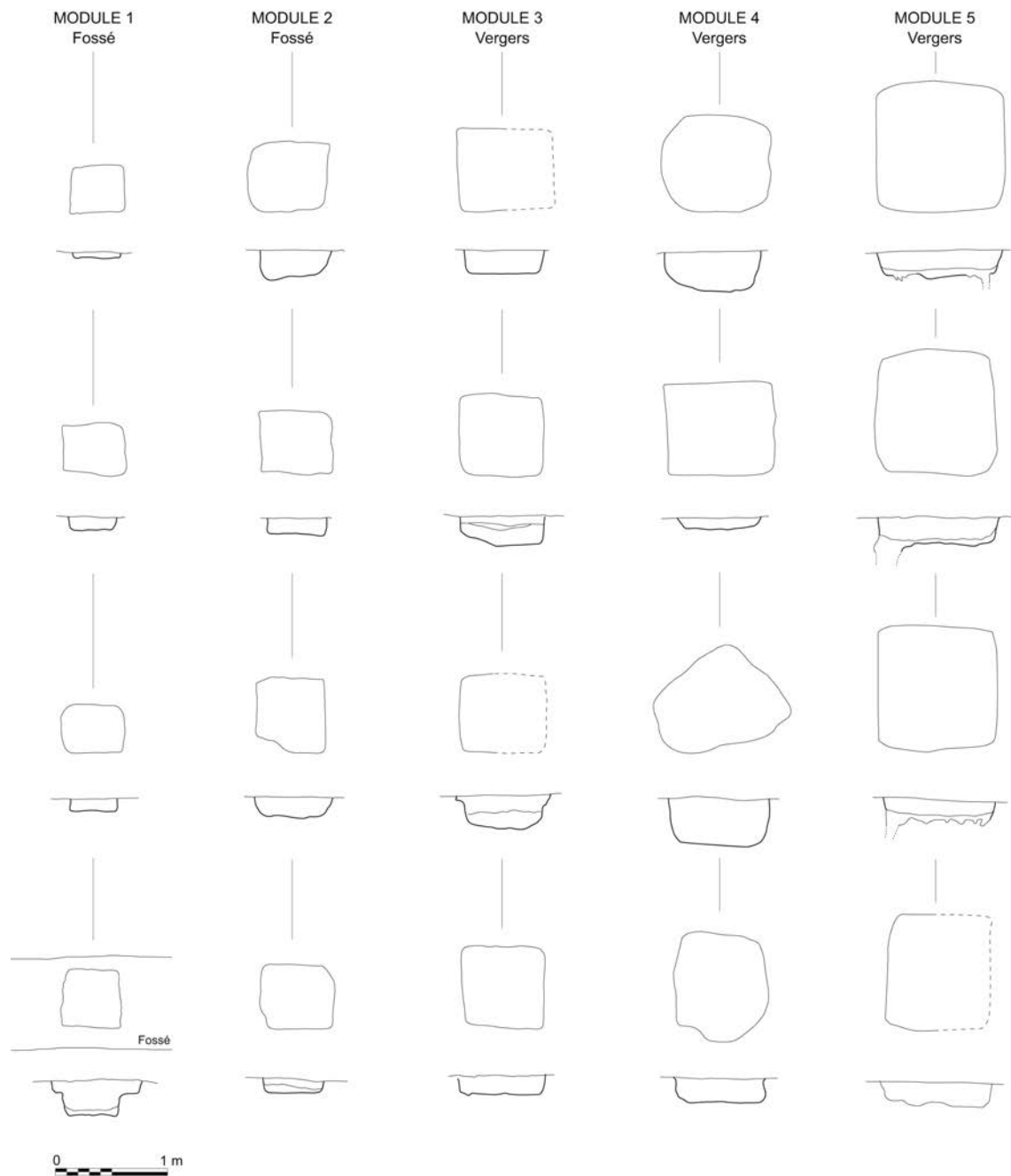


Fig. 5 – Modules des fosses de plantation  
(DAO : G. Lavoix, Inrap).

L'unité morphologique des vases horticoles rencontrés et leurs traits communs avec le pot à cuire local de la période montrent bien qu'il s'agit là d'une production d'atelier (Barat, Morize 1999), au sein duquel le potier ayant reçu commande se contente d'ajouter des ouvertures à une forme qu'il fabrique couramment, à l'image de ce qui a pu être observé à Pompéi (Di Giovanni 1996). Le peu de cas fait de leur finition (aspect plus ou moins grossier) peut aisément se comprendre puisqu'ils sont destinés à être enfouis et brisés (Barberan 2000).

Tous les pots horticoles présentent cinq perforations réalisées avant cuisson à l'aide de l'index droit en repoussant l'argile fraîche de l'extérieur vers l'intérieur du vase, comme en témoignent les langues de terre internes conservées (fig. 8, n° 2 ; fig. 9, n°s 1 à 8). Quatre des perforations sont latérales, en général à l'amorce du dernier tiers de la paroi (fig. 9, n°s 2 à 8), mais dans de plus rares cas elles peuvent être réalisées à mi-panse (fig. 9, n° 1).

La cinquième perforation se situe au fond du récipient, souvent plus ou moins centrée (fig. 8, n° 2 ; fig. 9, n°s 1 à 8), parfois franchement décalée de l'axe. Elle paraît tantôt repoussée au doigt (fig. 9, n°s 1, 3 et 6), tantôt découpée en biseau sur le tour. Cette dernière technique offre ainsi l'occasion d'une ouverture plus large (fig. 9, n°s 2, 4 et 5). Il faut alors se demander, à la suite d'Y. Barat s'il s'agit d'un pur aléa ou si la taille de la perforation du fond du vase peut correspondre à des modes d'utilisations ou à des plantes différentes (Barat, Morize 1999). Le fait que les pots de Jaunay-Clan présentent quatre perforations sur la paroi alors qu'à Nîmes (Barberan 1998 ; 2000), Richebourg (Barat, Morize 1999), Lyon et Vienne (Desbat 1999), Pompéi (Jashemski 1979) et ailleurs, le recours à trois perforations latérales a été préféré<sup>12</sup> aboutit aux mêmes incertitudes (simple particularisme

12. Concernant Richebourg, sur plus d'une centaine de pots horticoles, seul un exemplaire présente quatre perforations sur la paroi. En dehors de Jaunay-Clan,

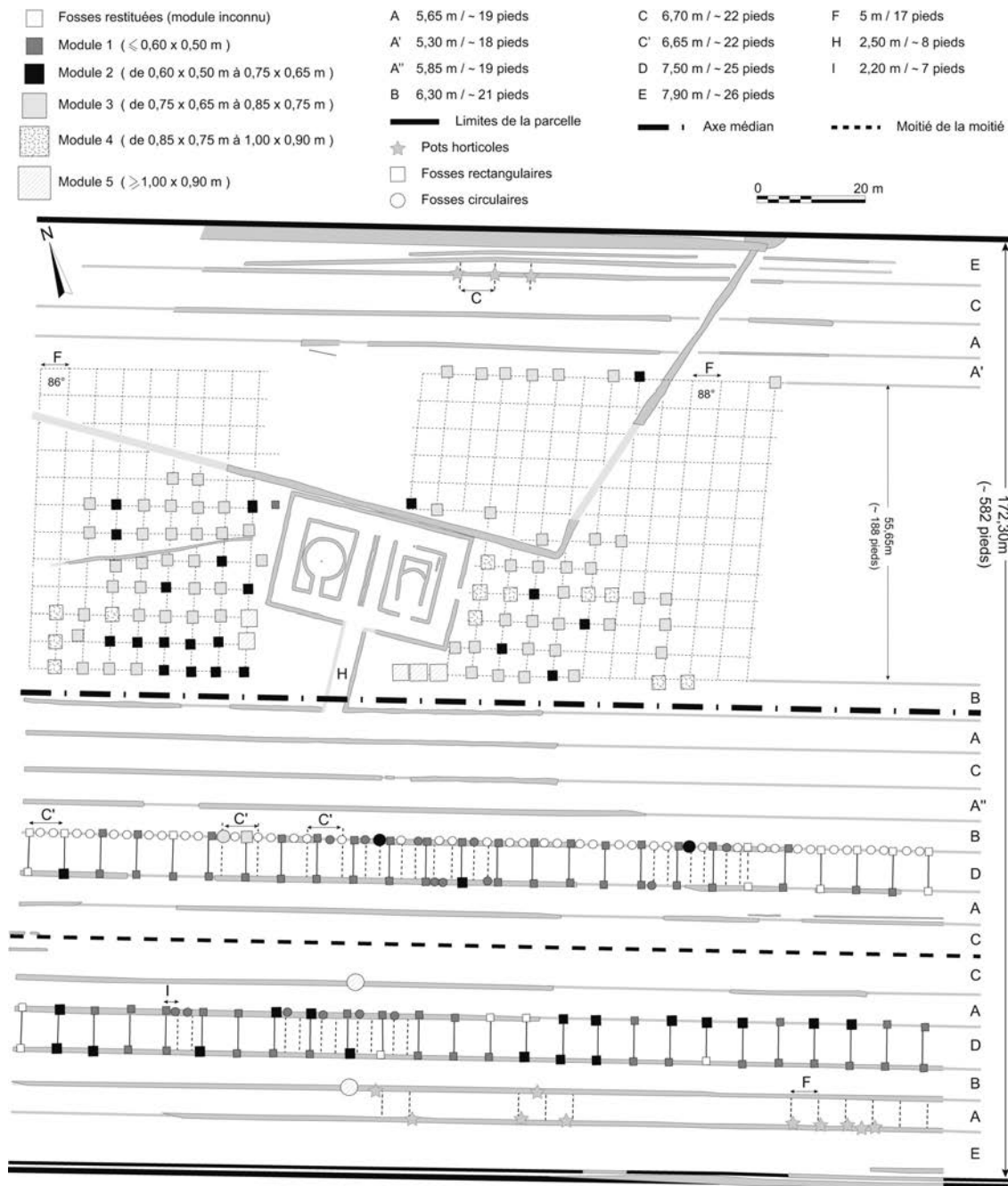


Fig. 6 – Trames théoriques des vestiges antiques de la Viaube 1 (pour une meilleure compréhension des écartements, les mesures en pieds ont été simplifiées) (DAO : G. Lavoix, F. Gerber, Inrap).

local ou adaptation liée à l'emploi d'essences ou de techniques horticoles autres). D'une manière générale, il reste néanmoins admis que ces pots sont destinés au semis, à la bouture, au marcottage, puis à la commercialisation et la transplantation de cultures arbustives ou même florales (Barat, Morize 1999).

## DEUX DAMIERS DE FOSSES

Deux damiers de fosses rectangulaires s'insèrent au sein de ce vaste réseau fossoyé, à l'ouest de l'emprise, de part et d'autre

il semble être le seul élément de ce type reconnu à l'heure actuelle (recherche non exhaustive) hormis les cas particuliers de trois exemplaires découverts dans les ateliers d'Argonne et percés après cuisson mais dont la fonction reste incertaine (accessoires de cuisson ou vases horticoles ; Barat, Morize 1999, p. 220-221, fig. 7, nos 49, 52, 53).

du « sanctuaire » végétal (fig. 3). Ces quadrillages non orthogonaux présentent une angulation de 86° pour la grille ouest et de 88° pour la grille est, seule distinction possible pouvant être effectuée entre elles (fig. 6). Cinquante-trois fosses du damier occidental et cinquante du damier oriental ont été dégagées. En comblant les lacunes dans les quadrillages, il est possible d'estimer à une centaine le nombre minimal de creusements à l'ouest et à près de 150 pour l'est.

La trame de ces quadrillages se situe entre 5 et 5,1 m de côté. Les fosses de ces deux damiers sont d'un gabarit légèrement supérieur à celui des fosses associées aux fossés<sup>13</sup> et cinq

13. Le module majoritaire présente des dimensions oscillant entre 0,75 et 0,85 m de long pour 0,65 à 0,75 m de large (module 3).





Fig. 7 – Un exemple de pot horticole rejeté en bord de fossé (cliché : J.-S. Torchut, Inrap).

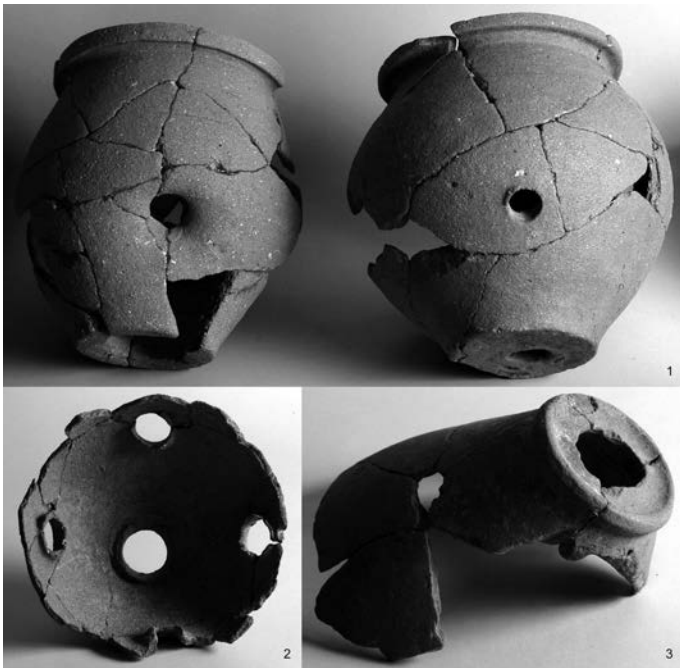


Fig. 8 – Sélection de pots horticoles (nos 1 à 3) et fond de cruche réemployé comme vase horticole (n° 4) (clichés : David Guittou, Inrap).

creusements, qui encadrent l'entrée du « sanctuaire » végétal, se distinguent parmi celles-ci par leur module nettement plus grand <sup>14</sup> (fig. 5 et 6).

La morphologie de ces fosses est également légèrement plus variée et plus irrégulière que dans la série précédente, même si elles restent majoritairement rectangulaires. Les comblements présentent quant à eux une matrice identique au reste des structures fossoyées contemporaines.

## UNE CONSTRUCTION ÉNIGMATIQUE

Deux maçonneries parallèles, respectant l'orientation générale de la parcelle, ont été partiellement mises au jour au sud-ouest de son emprise. Les parements de ces murs en pierres sèches, de 0,35 m de largeur, sont constitués de plaquettes calcaires conservées sur deux assises et liées par de l'argile brune.

Ces maçonneries sont adossées aux parois d'un espace légèrement excavé, d'une superficie minimale de 25 m<sup>2</sup> (7,2 m min. x 4 m), qui entaille le substrat marneux sur 0,2 m de profondeur (fig. 10). Deux marches taillées dans l'encaissant permettent d'y accéder depuis le nord. La limite orientale de cette construction est très ténue et matérialisée par une légère saignée dans le substrat.

Un fin limon graveleux tapisse le fond de cet espace excavé et semble en niveler les irrégularités. Il est surmonté d'épais remblais peu caillouteux, ne contenant pas de matériaux de construction (briques, tuiles...). L'absence d'aménagement particulier encore lisible (foyer...) n'a pas permis de définir la fonction de cet espace dont il n'est même pas certain qu'il ait été bâti.

Cette construction s'intègre parfaitement à la géométrie de la parcelle et pourrait se situer en bordure d'un de ses axes structurants (chemin ou limite occidentale).

## LE « SANCTUAIRE » VÉGÉTAL

Le réseau linéaire de fossés qui vient d'être décrit cerne, à l'ouest de l'emprise de la fouille, une composition fossoyée d'un peu moins de 800 m<sup>2</sup>, au plan plus complexe et dont l'orientation diffère. Deux ensembles de plans géométriques inscrits dans un espace clos s'y dessinent, séparés l'un de l'autre par deux petites rigoles. Une longue allée, matérialisée par deux fossés parallèles, ouvre sur les aménagements de la moitié sud de la parcelle (fig. 11).

Ce plan très particulier n'est pas sans évoquer, de prime abord, le plan de certains sanctuaires antiques à deux temples géminés. C'est cette première observation qui lui vaut sa désignation de « sanctuaire » végétal puisqu'à l'instar du reste de la parcelle, comme nous le verrons ultérieurement, il s'avère être en outre planté. Cette analogie explique par ailleurs le recours, pour en décrire les éléments constitutifs, au vocabulaire associé aux sanctuaires antiques (« temple », « cella », « péribole »...).

## UNE COMPOSITION GÉOMÉTRIQUE

L'ensemble est constitué de tranchées identiques, tant dans leurs formes que dans leur comblement, aux autres tranchées mises en évidence sur le site et précédemment décrites (fig. 11). Elles entaillent toutes le substrat calcaire sur une quinzaine de centimètres, voire légèrement au-delà. Les parois sont alors verticales.

Le comblement, vierge de tout mobilier archéologique, est constitué de limon brun foncé identique à la couverture végétale sus-jacente, mélangé à de nombreux nodules et éclats calcaires.

Aucun litage, aucune trace hydromorphe ne vient témoigner d'une longue durée d'ouverture de ces tranchées. Tout laisse supposer à l'inverse qu'elles ont été aussitôt rebouchées, à l'image des autres fossés et fosses de la parcelle.

L'absence de trous de poteau <sup>15</sup>, de matériaux de construction (moellons ou éclats calcaires, mortier, sable, etc.), de traces organiques, va à l'encontre de l'hypothèse de structures bâties en pierre et/ou en bois qui auraient été récupérées.

15. Des coupes longitudinales et des coupes transversales ont été réalisées dans chacune de ces tranchées afin de vérifier la présence ou l'absence de creusement spécifique : trous de poteau, de piquets, emprunte de sablière, etc.

14. Module 5 : 1,1 x 1 m en moyenne.

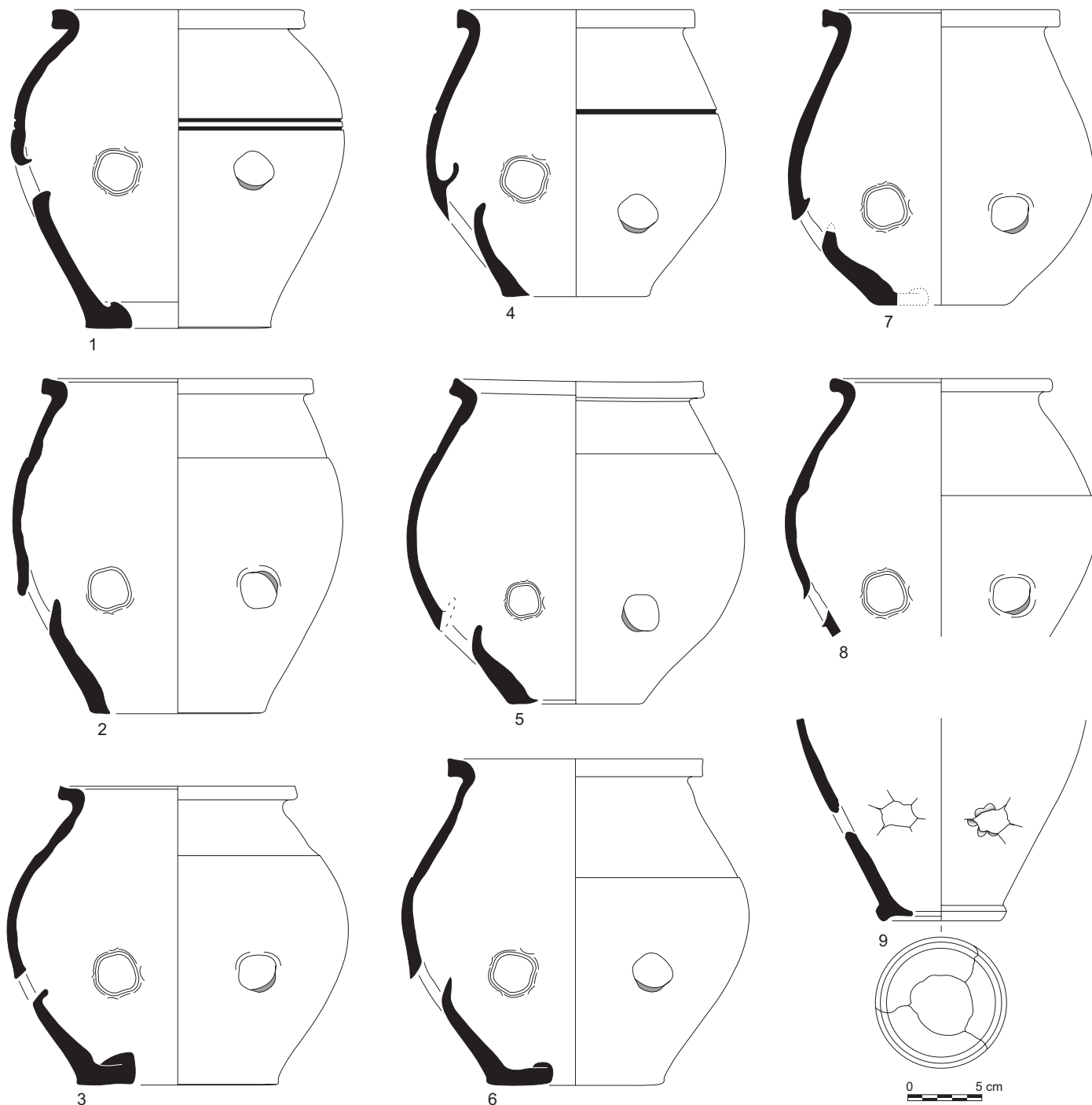


Fig. 9 – Sélection de pots horticoles (nos 1 à 8) et fond de cruche réemployé comme vase horticole (no 9)  
(DAO : David Guitton, Inrap).

### Le « péribole »

Les « temples géminés » sont cernés par une tranchée<sup>16</sup> faisant office de « péribole », suivant un plan rectangulaire, qui se trouve dans la continuité des deux sections du fossé horticole qui borde le « sanctuaire » au sud (fig. 12).

16. L'espace qu'elle détermine est long de 34,75 m et large de 21,6 m. La largeur du creusement est de 0,8 à 0,85 m et sa profondeur initiale peut être estimée entre 0,8 et 1 m.

L'entrée principale se situe au centre du « péribole » sur son côté sud-ouest, c'est-à-dire face aux entrées des « temples »<sup>17</sup>.

Une autre entrée pourrait se trouver à l'est, au centre du petit côté du « péribole ». Le fossé est cependant tellement arasé sur cette zone qu'il reste difficile de confirmer cette hypothèse.

17. La plupart des temples gallo-romains ont leur entrée à l'est, comme le recommande Vitruve, mais ce n'est cependant pas systématique. L'enclos du sanctuaire de Saint-Éloi à Poitiers par exemple a une ouverture sur sa face nord-ouest et une autre sur son côté sud ; les temples eux-mêmes ouvrent au sud-est. On retrouve la même configuration pour le sanctuaire de la rue de la Marne, également à Poitiers, avec l'ouverture du péribole et celles des temples tournées vers le sud-est.



**Fig. 10** – Une construction énigmatique  
(cliché : V. Sanglar, Inrap).



**Fig. 12** – Vue d'ensemble du « sanctuaire » végétal  
(cliché : É. Denis, Ballon-Image dau Poitou).



**Fig. 11** – Fossés horticoles, vergers et « sanctuaire » végétal  
(cliché : É. Denis, Ballon-Image dau Poitou).



**Fig. 13** – Le temple à « cella » circulaire du « sanctuaire » végétal  
(cliché : B. Farago, Inrap).



**Fig. 14** – Le temple à « cella » en abside du « sanctuaire » végétal  
(cliché : B. Farago, Inrap).

Deux petites tranchées parallèles semblent séparer les espaces « consacrés » de chacun des « temples ». Elles sont moins profondes et moins larges que celles qui constituent le reste du « sanctuaire »<sup>18</sup>.

### Le « temple à *cella* circulaire »

Une tranchée continue dessine le tracé du plan du « temple » et de sa « *cella* ». Ce plan est rectangulaire à l'extérieur et sub-circulaire à l'intérieur, le passage de l'une à l'autre de ces deux configurations se faisant par l'intermédiaire d'un couloir rectangulaire ouvrant sur la face sud-ouest de l'aménagement (fig. 13).

Le diamètre interne de la « *cella* » est de 6,9 m. Le « temple » mesure 9,5 m de large sur 13,5 m de long.

### Le « temple à *cella* en abside »

Ce « temple » présente les mêmes dimensions extérieures que le précédent (10 x 13,5 m).

Un couloir rectangulaire, qui n'est pas sans rappeler les galeries des temples de tradition celtique, entoure la « *cella* »<sup>19</sup>. Large d'1 m au niveau d'arasement des fossés, il présente une ouverture d'environ 2 m sur son côté sud-ouest, axée sur la « *cella* », et une autre d'environ 3,5 m, totalement désaxée, sur son côté nord-est (fig. 14).

Deux cupules dans le substrat calcaire, pouvant correspondre à des trous de poteau, marquent cette dernière interruption. Elles peuvent correspondre à des chambranles de porte ou de barrière ouvrante, ou au support d'une structure de type simple pergola.

La « *cella* », totalement ouverte sur sa face sud-ouest, présente deux parois rectilignes finissant sur une abside, qui ne sont pas parallèles. Elle est donc large de 3,8 m à son ouverture et de 4,3 m au démarrage de l'abside, et mesure 6 m de long au maximum<sup>20</sup>.

### Cupules, dépressions naturelles et trous de poteau...

Outre les deux possibles trous de poteau évoqués précédemment, un certain nombre de cupules et de dépressions sont apparues dans le substrat calcaire lors du nettoyage manuel soigné de tout le secteur du « sanctuaire »<sup>21</sup>.

Même si ce nettoyage amène une image faussée par rapport aux secteurs qui n'ont pas bénéficié du même traitement, il n'est pas impossible que ces creusements résultent d'une végétation plus dense à ce niveau. Aucun élément concret ne permet cependant de confirmer cette hypothèse.

Quinze autres creusements, qui apparaissent également dans le substrat calcaire, semblent pour leur part anthropiques.

18. Elles mesurent 0,3 m de large pour une profondeur dans le calcaire de 0,06 m, alors que les autres font 0,3 m de large pour une profondeur dans le calcaire variant entre 0,15 et 0,2 m.

19. Dont les dimensions maximales sont de 8,5 m x 5,5 m.

20. L'espace septentrional situé au-delà de l'abside n'est pas intégré à cette longueur.

21. Dix-neuf dépressions ont été fouillées et relevées en plan et en coupe. Il s'agit dans tous les cas de cupules conservées sur une faible profondeur (moins de 10 cm) et comblées de substrat remanié sans traces d'anthropisation.

Ils correspondent *a priori* à des trous de poteau de diamètres variables, certains ayant même des éléments de calage<sup>22</sup>. Aucun n'est véritablement datable, faute de mobilier céramique, qui aurait pu fournir un *terminus post quem*.

Seuls les trois creusements<sup>23</sup> placés à intervalles réguliers entre les deux petits fossés axiaux forment un alignement cohérent, de toute évidence contemporain de l'aménagement. Ils pourraient appartenir à une treille ou une cloison, ou correspondre à l'emplacement de trois plantations particulières.

### Un dépôt remarquable

Une fosse oblongue est apparue dans l'angle est de la galerie du « temple » oriental, à « *cella* » en abside. Parallèle aux tranchées sud-ouest - nord-est, elle mesure environ 2,6 m de long pour une largeur variant de 0,3 à 0,45 m et est creusée de 0,25 à 0,3 m dans le substrat (fig. 15).

Le mobilier céramique qu'elle contient permet de l'attribuer au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., notamment en raison de la présence d'une variante particulière d'amphore vinaire Dressel 2/4 orientale dont les fragments tapissent le fond de la structure. Toutefois, l'essentiel du matériel, le mieux conservé du site, se trouve en position primaire : il s'agit de deux pots à provision en céramique commune claire kaolinitique disposés à l'envers (lèvre en bas, fond en haut) l'un à côté de l'autre et reposant sur deux fonds de cruches retailés en couvercles (fig. 16). Le sédiment prélevé à l'intérieur de ces vases n'a livré aucun reste végétal.

### Un fossé d'irrigation

Le fossé formant « péribole » est doublé sur son côté septentrional par un deuxième creusement qui lui est rigoureusement parallèle et qui présente un peu plus loin une inflexion presque à angle droit vers le nord, de manière à rejoindre le tracé du ru précédemment évoqué.

Plus large (1,75 m au sommet ; 0,5 m au fond) et surtout plus profond (1 m dans les zones les mieux conservées) que celui de la composition végétale, ce creusement à fond plat et aux parois obliques, présente un comblement drainant avec alternance de lits sablo-graveleux et de passées sablo-limoneuses, qui témoigne de son utilisation comme fossé d'irrigation.

## UNE OCCUPATION ÉPHÉMÈRE

Les marqueurs topographiques de la parcelle semblent démantelés immédiatement après la fin de sa fréquentation, qui fut fort brève. Le mur parcellaire septentrional est ainsi intégré dans un chemin empierré qui en reprend l'orientation et le fossé parcellaire méridional est comblé rapidement.

L'ensemble du mobilier céramique observé s'intègre de manière homogène au sein des années 30-50 apr. J.-C. Passé le milieu du 1<sup>er</sup> s., seuls deux éléments de chronologie discordante permettent d'évoquer une modeste occupation des lieux, quelle qu'elle soit, au cours de la seconde moitié du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> s. (Lavoix *et al.* 2012, p. 228). Encore ne concernent-ils qu'un simple enclos fossoyé géographiquement déconnecté de la parcelle horticole.

22. Trois structures présentent en périphérie de leur creusement quelques plaquettes de calcaire ou fragments de tuiles fichés dans le comblement.

23. Fosses, trous de poteau ou encore passage de racines entre les deux tranchées ?

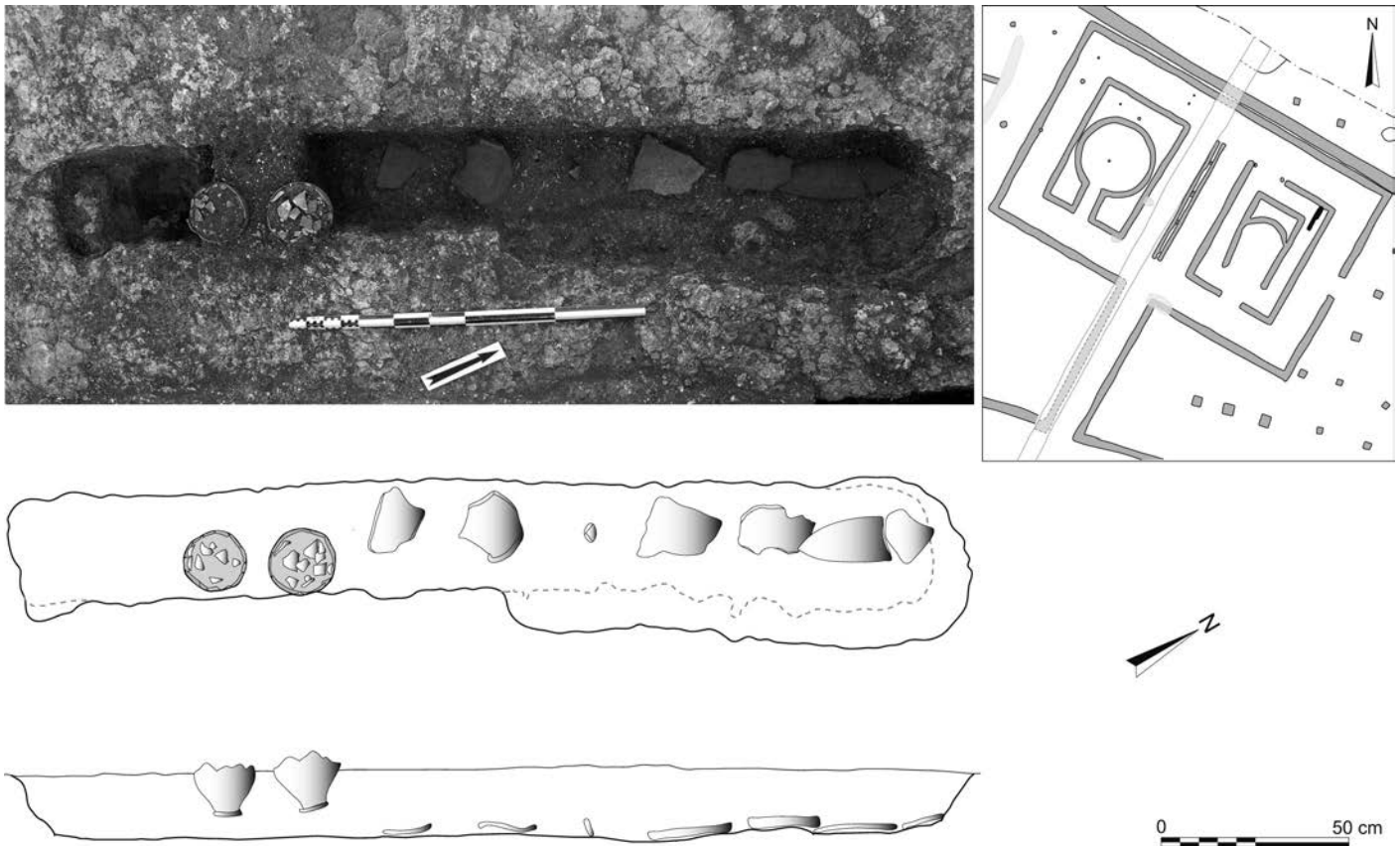


Fig. 15 – La fosse-dépôt du « sanctuaire » végétal  
(DAO : G. Lavoix, D. Guitton, Inrap ; cliché : M. Pichon, Inrap).

## À LA RECHERCHE DU TRACÉ RÉGULATEUR

À la lecture du plan d'ensemble, il apparaît évident qu'un tracé régulateur a été utilisé lors de l'installation de ce domaine aux composantes rigoureusement et géométriquement implantées. Un tracé régulateur est un plan, réalisé à la règle et au compas, qui permet de déterminer l'emplacement harmonieux des différents éléments de la « composition architecturale », avant leur implantation sur le terrain. Il peut s'agir d'une simple grille, les murs (ou ici, en l'occurrence, les fossés) devant se caler exactement sur le quadrillage de la grille. Simple document technique pour le profane, il est également un outil à très forte valeur symbolique et permet, entre autres, de mettre en relation le projet architectural et le lieu où il doit être implanté<sup>24</sup>.

Cette observation amène donc à convertir les mesures métriques relevées en unités de mesure antique.

Le pied officiel romain est le pied « *monetalis* » d'environ 29,60 cm (généralement admis à 29,574 cm)<sup>25</sup>. Il apparaît toutefois de plus en plus clairement que cette mesure étalon n'était pas si universelle dans l'Empire romain. Ainsi, le *Pes drusianus*, mesure propre à la Gaule du Nord-Est et à la Germanie inférieure comme

le relate l'agronome antique Hygin, mesure 33,27 cm (Hygin, *De Conditionibus Agrorum*, 86.10). Elle a notamment été mise en évidence à Mâcon (Barthèlemy, Dubois 2007).

En Afrique du Nord (Tunisie), le pied utilisé par les géomètres implantant la cadastration aurait eu une valeur de 29,1 cm, alors que ceux qui étaient chargés de l'implantation des voies auraient utilisé un pied de 32,3 cm. L'explication vient peut-être du fait que les routes ont été implantées par une légion « gauloise » qui aurait utilisé son propre étalon provincial (pieds Drusus) (Laversanne 2008).

On a également identifié un « pied gaulois » de 32 cm, utilisé dans l'architecture gallo-romaine (Aurès 1868), notamment à Bordeaux.

À Poitiers même, les fouilles archéologiques de ces dix dernières années ont donné des valeurs fluctuantes, allant de 29,4 cm à 31 cm pour un pied, avec toutefois une valeur de 29,777 cm commune à au moins deux sites (les Cordeliers et les Jardins du Puygarreau).

Plusieurs variations du *pes monetalis* ont donc été recensées au sein de l'Empire romain et dans le secteur même de Poitiers et il n'est pas possible de savoir laquelle doit être privilégiée à Jaunay-Clan. On pourrait même se demander si un pied standard était réellement utilisé en Gaule.

Il paraît toutefois utile de fournir au lecteur une conversion en pied afin de faciliter les comparaisons avec d'autres sites. Aussi, les écarts de quelques centimètres obtenus selon que l'on utilise l'une ou l'autre valeur de référence étant de faible importance compte tenu de la nature des vestiges, l'unité de mesure ici retenue pour les conversions est la mesure étalon de Rome (29,57 cm). Afin d'aboutir à des analogies probantes, cette valeur a été également appliquée aux quelques sites offrant des com-

24. Les éléments présentés un peu plus loin dans l'article montreront d'eux-mêmes pourquoi il s'agit d'un tracé régulateur, emprunt de symbolique et d'harmonie, et non pas d'un simple schéma préalable à la réalisation.

25. L'étalon de cette mesure était conservé à Rome dans le temple de Junon *Moneta* depuis l'époque augustéenne. Sa diffusion en Gaule semble avoir été assurée dès le début et dans la première moitié du 1<sup>er</sup> s. par le biais de règles pliantes ou non, en os, voire en bronze (Feugère 1983). Toutefois, plusieurs règles trouvées en Italie (à Pompéi notamment) mesurent en fait 29,63 cm. Cette mesure de base pouvait être subdivisée en demi-pied, once, demi-once, doigt, demi-doigt, triens, palme, sextanus et 1/8<sup>e</sup> de pied.

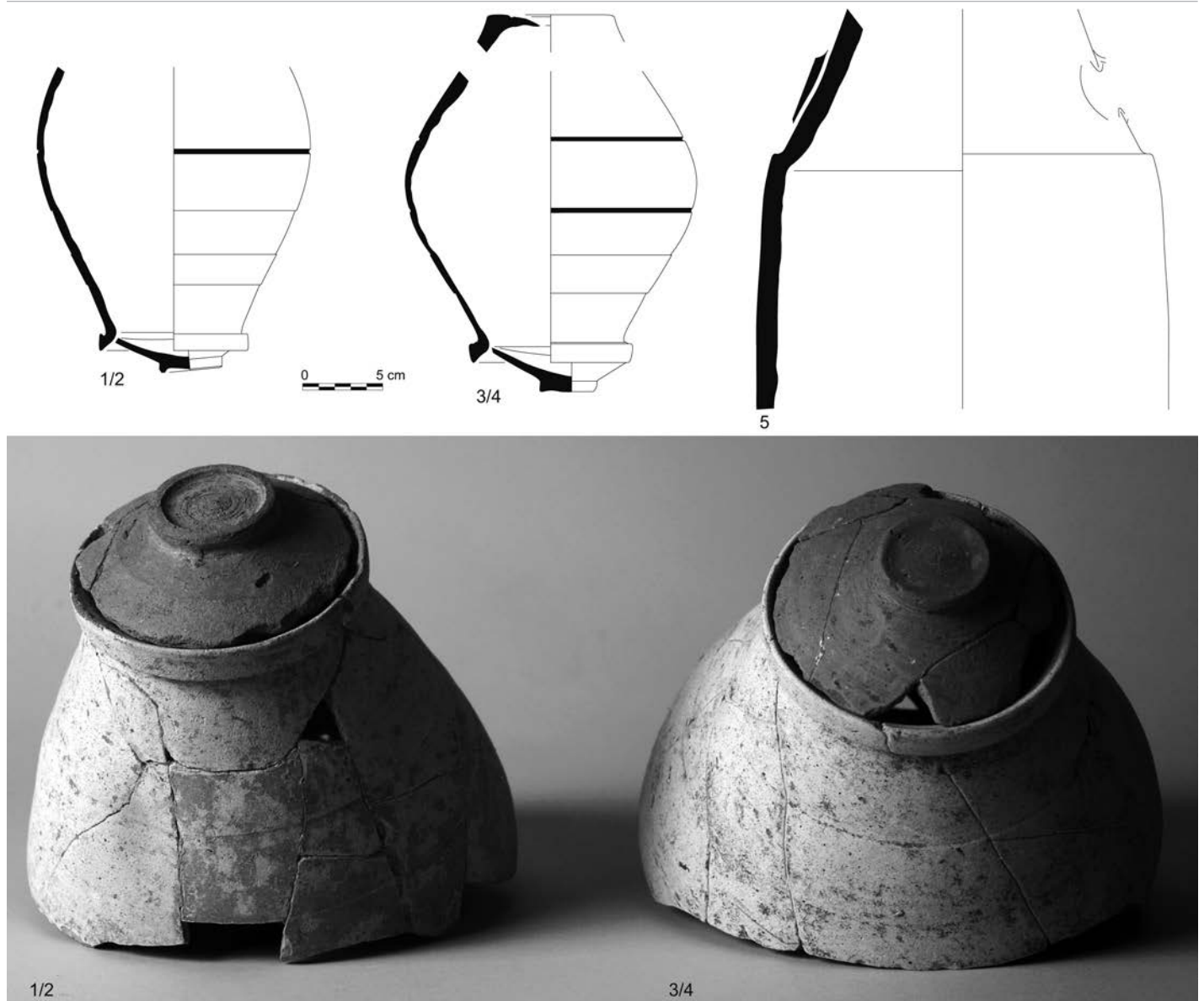


Fig. 16 – Pot à provision (nos 1 à 4) et amphore orientale (n° 5) dans la fosse du « sanctuaire » végétal (échelle : 1/4)  
(cliché et DAO : D. Guitton, Inrap).

paraisons. Ces résultats ont ensuite été confrontés aux sources antiques. Nous n'avons cependant pas retenu les subdivisions en paumes et doigts qui n'ont pas de sens pour des mesures qui restent subordonnées à l'état de conservation des vestiges et à la précision des relevés sur de si grandes distances. Toutefois, afin de distinguer les mesures entières de celles comportant des nombres décimaux, ces dernières seront précédées du signe « ~ ».

## LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU FOSSOYÉ

Comme dit précédemment, l'utilisation d'un tracé régulateur en amont de l'installation de ce domaine semble évidente, tant la géométrie apparente de l'organisation est prégnante : les fossés sont strictement parallèles et régulièrement espacés et les fosses dessinent pour leur part des grilles régulières. Il est donc probable qu'un architecte <sup>26</sup> a été mandaté pour la conception de

26. Bien plus à même d'avoir « de la facilité pour la rédaction, de l'habileté pour le dessin, des connaissances en géométrie ; il doit avoir quelque teinture de l'optique, posséder à fond l'arithmétique, être versé dans l'histoire, s'être

ce projet, qu'un géomètre est ensuite intervenu pour l'implanter sur le terrain à l'aide des trois instruments de base (Laversanne 2008) – *groma* (équerre), *libella* (niveau) et *pertica* ou *decempeda* (perche d'arpentage de 10 pieds) – et qu'enfin les terrassiers ont pris le relais pour le creusement des fossés et fosses.

Reste toutefois à tenter de retrouver ce tracé régulateur afin de voir quel était le projet initial, d'apprécier les éventuelles modifications qui ont pu y être apportées, du fait soit d'erreurs de métrage dans la réalisation, soit de réfections, et modifications postérieures. Il s'agit dans un premier temps de faire ressortir sur le plan de la fouille l'ensemble des alignements immédiatement identifiables. Ont ainsi été tracés, à partir du centre de chaque structure <sup>27</sup>, les quadrillages qui paraissent les plus flagrants, sans tenir compte des irrégularités, et sans

livré avec attention à l'étude de la philosophie, connaître la musique, n'être point étranger à la médecine, à la jurisprudence, être au courant de la science astronomique qui nous initie aux mouvements du ciel » (Vitruve, *De l'architecture*, I, 1), qu'un simple géomètre.

27. Compte tenu des différents niveaux d'arasement des structures, utiliser le centre de celles-ci paraît être la méthode la plus pertinente pour obtenir des moyennes fiables.

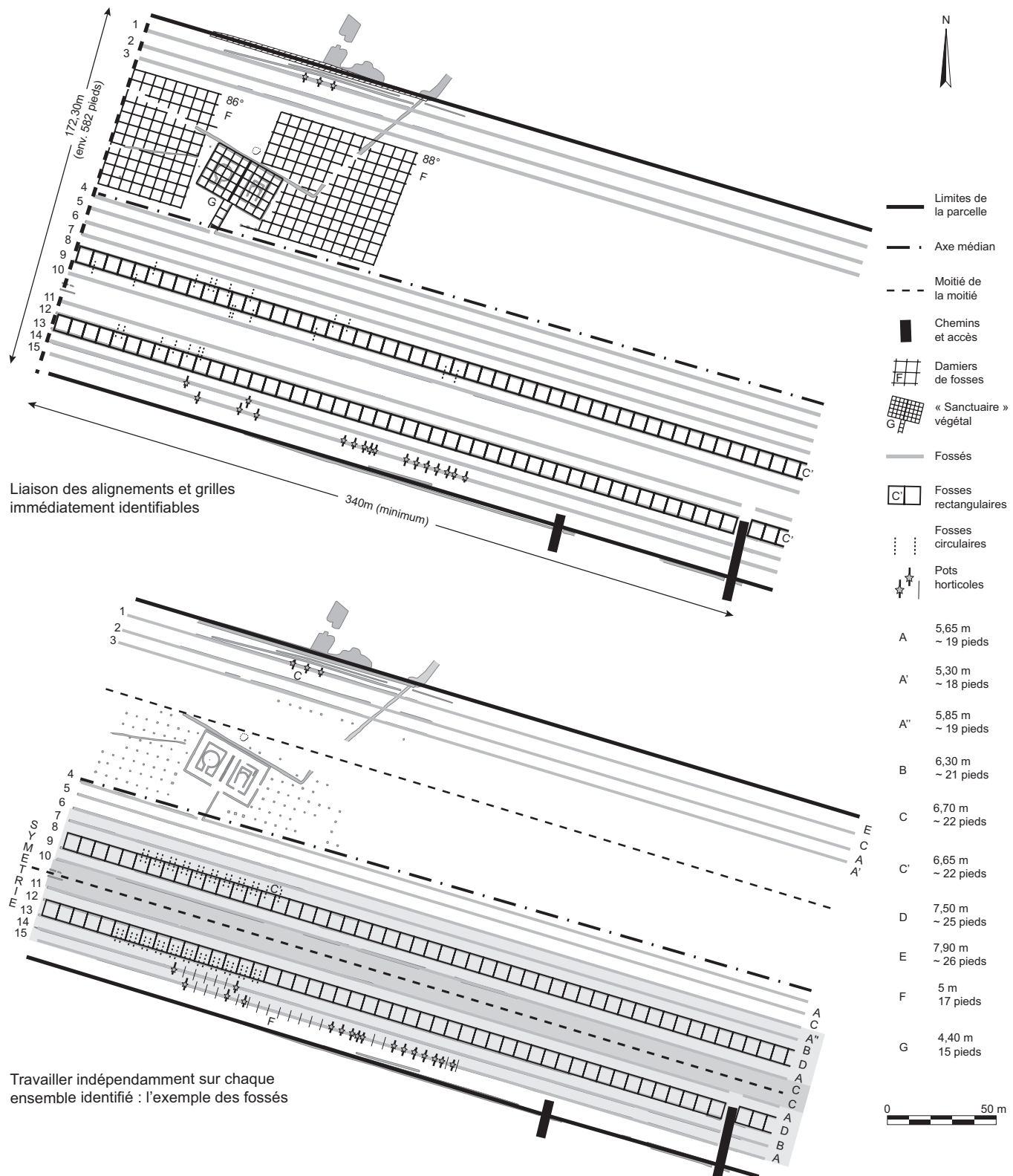


Fig. 17 – À la recherche du tracé régulateur (pour une meilleure compréhension des écartements, les mesures en pied ont été simplifiées)  
(DAO : F. Gerber, G. Lavoix, Inrap).

chercher à restituer des points intermédiaires. La projection d'un axe sur le tracé des murs de clôture identifiés au nord et au sud permet de fixer en partie<sup>28</sup> le cadre de cette occupation et d'en déterminer l'axe central. On constate ainsi que les fossés

sont plutôt concentrés dans la moitié méridionale de la parcelle, alors que les damiers de fossés se développent au nord de l'axe médian.

Dans une première phase de réflexion, dans l'optique d'une organisation à grande échelle, on a considéré qu'une seule grille aurait été appliquée à l'ensemble des éléments du projet et serait à l'origine de la distribution des différentes structures dans la parcelle. Les écartements relevés entre chaque axe des qua-

28. La parcelle n'étant connue que partiellement, il est évident que de nombreuses données ne peuvent que nous échapper.

drillages obtenus précédemment ont alors permis d'établir des moyennes et la plupart des mesures relevées donnant une valeur proche de 22 pieds *monetalis*, c'est cette valeur qui a été retenue comme base de cette construction théorique.

Toutefois, la projection de la grille ainsi créée sur le plan de la fouille a rapidement montré les incohérences de ce présumé. Ainsi, la largeur de la parcelle obtenue est supérieure à celle observée sur le terrain<sup>29</sup> et nombre de fossés ou de fossés se situent en dehors des axes de cette grille. À la suite de cette observation, chaque ensemble – les fossés, les fosses dans les fossés et les fosses dans les damiers – a donc été étudié indépendamment. Après une distribution dans la parcelle semble-t-il en fonction de l'axe médian, chacun d'eux paraît avoir son organisation propre.

Un certain rythme a ainsi été mis en évidence dans l'écartement des 15 fossés principaux du réseau linéaire, ainsi que l'utilisation d'une mesure constante dans le découpage de ceux présentant des pots horticoles (fig. 17). Six modules de mesure (dont deux présentent de légères variantes) ont été identifiés. Le plus petit écartement relevé entre les fossés (A) se situe aux alentours de 19 pieds *monetalis* (soit entre 5,65 m et 5,85 m), avec une variante (A') légèrement en deçà (5,3 m, soit ~ 18 pieds) et une autre (A'') un peu plus grande (5,85 m). Le module supérieur (B) correspond à un écartement type de 6,3 à 6,35 m, soit environ 21 pieds, et reste très proche de l'écartement suivant (C) avec ses 6,65 m et sa variante (C') à 6,7 m ; soit pour les deux mesures environ 22 pieds. C'est le module relevé pour l'écartement de centre à centre des fosses creusées dans les fossés n°s 8, 9, 12 et 13. Des espacements de 7,5 m (D)<sup>30</sup> et de 7,8 à 7,9 m (E)<sup>31</sup> viennent clore cet éventail de mesures relevées entre chaque fossé du réseau linéaire.

Un dernier module de 5 à 5,1 m, soit 17 pieds (F), est à signaler au niveau du fossé le plus méridional (n° 15). Il correspond à la distance moyenne entre chaque pot horticole mis au jour dans celui-ci, alors que cette même distance est supérieure (environ 7 m) dans le fossé le plus septentrional (n° 1). L'écartement F est par ailleurs celui qui régit l'implantation des fosses au sein des deux damiers situés à l'ouest de l'emprise.

L'utilisation de deux mesures principales ressort : celle de ~ 19 pieds *monetalis* (module A, entre 5,65 et 5,85 m) et celle de ~ 22 pieds (module C, entre 6,65 m et 6,7 m). Une troisième, de ~ 25 pieds (module D, environ 7,5 m), est utilisée uniquement pour les deux rangées principales, de part et d'autre de l'allée centrale. La distribution de ces écartements au sein du réseau fossoyé linéaire n'a rien d'aléatoire et son étude permet d'en apprécier le processus d'implantation en deux ensembles distincts, situés chacun à une distance de ~ 26 pieds (7,8 à 7,9 m) des murs de clôture.

Au sein de la parcelle enclose, un premier ensemble se distingue, composé des 10 fossés les plus méridionaux, qui se développent sur une largeur de 63 m (213 pieds). Ces derniers s'y répartissent symétriquement, de part et d'autre d'un axe qui scinde d'égale manière la moitié méridionale de la parcelle<sup>32</sup>. Les écartements entre les fossés se répondent alors parfaitement (C, A, D, B, A), de part et d'autre de cet axe de symétrie.

29. 183,75 m (soit ~ 621 pieds), au lieu de 172,3 m sur le terrain (~ 582 pieds).

30. Soit ~ 25 pieds.

31. Soit ~ 26 pieds.

32. L'axe de symétrie présente un léger décalage de 2 m vers le sud par rapport à la moitié exacte de la largeur de la parcelle ainsi définie.

Le petit édifice construit, décrit au chapitre précédent, est traversé de la même manière en son milieu par cet axe de symétrie, rejetant ses murs nord et sud à 3 m de part et d'autre<sup>33</sup>. Cette organisation ménage ainsi un vaste espace central d'une largeur de 13,5 m (soit ~ 26 pieds), au niveau duquel les chemins passant par les accès méridionaux pourraient aboutir.

Les quatre fossés pourvus de fosses de plantation rectangulaires (n°s 8, 9, 12 et 13) se reflètent en outre exactement au nord et au sud de cet axe, même si le fossé n° 6 n'a pas livré, à l'instar de son pendant méridional (n° 15), de pots horticoles.

Ce fossé n° 6 semble jouer un rôle charnière au sein de cette parcelle puisque, situé à cheval entre les deux ensembles mis en évidence et participant à l'organisation de chacun, il crée ainsi une articulation entre eux. Le processus d'implantation de l'ensemble fossoyé septentrional est cependant plus difficile à comprendre, en partie en raison des découpages de l'emprise de la fouille à ce niveau. Aucun axe de symétrie similaire au réseau méridional n'est apparent et, s'il a existé afin de faciliter l'implantation des fossés n°s 1, 2 et 3 en reflet exact des n°s 6, 5 et 4, il n'a pas ensuite été pérennisé.

## L'ÉLABORATION DU « SANCTUAIRE » VÉGÉTAL

Le tracé régulateur de la composition a été très rigoureusement conçu selon un module de 15 pieds *monetalis* carrés (soit 4,4 m de côté), chaque « temple » s'inscrivant dans une grille de 60 x 75 pieds, soit 4 x 5 carrés (34,75 m x 21,6 m). La même grille de 15 pieds peut être également appliquée au couloir dessiné par les fossés au sud (fig. 18).

On remarque que les deux grilles des « temples » se recourent alors au niveau de l'axe central de l'ensemble, à l'endroit précis où, sur le terrain, les deux petits fossés parallèles ont été dégagés. Outre la symbolique très forte que l'on peut supposer derrière le chevauchement de ces deux grilles, cette configuration particulière résulte avant tout d'une construction rigoureuse selon un rapport unique entre la largeur et la longueur de la composition. On arrive ainsi ici, malgré toute l'imprécision immanente à ce genre d'exercice de métrologie sur des vestiges archéologiques, à un rapport presque parfait<sup>34</sup> :  $(a+b)/a = 1,62$  et  $a/b = 1,6$ .

Les bords extérieurs du « temple » à « *cella* » circulaire s'appuient sur le damier du tracé régulateur. Le point central ayant permis de tracer l'arc de cercle du fossé au niveau de la « *cella* » a été obtenu en tirant les diagonales depuis les quatre angles du rectangle dans lequel s'inscrit ce « temple » (fig. 18).

On se rend compte en observant le plan du « temple » à « *cella* » en abside, que le fossé occidental n'a pas été creusé sur l'axe du quadrillage de cette composition comme cela

33. À l'instar des structures fossoyées, c'est le milieu des murs qui a été pris en référence.

34. La valeur ainsi obtenue pointe une proportion mathématique qui fascine autant qu'elle interroge, le fameux nombre d'or (Phi = 1,618033989). Il s'agit de la proportion définie comme l'unique rapport entre deux longueurs telles que le rapport de la somme des deux longueurs (a + b) sur la plus grande (a) soit égal à celui de la plus grande (a) sur la plus petite (b) =  $(a + b) / a = a / b$ . Ici a = 34,75 m et b = 21,6 m. Mais il est vrai que ce fameux nombre d'or se trouve partout dès lors qu'on le cherche... sauf dans les traités d'architecture antique ; Euclide l'évoque cependant dès le III<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans le Livre VI des *Éléments de mathématiques*, 3<sup>e</sup> définition. Il n'en reste pas moins que l'existence d'une valeur mathématique inhérente à l'installation de cette composition semble bien réelle ici – qu'on la nomme nombre d'or ou pas. L'utilisation de cette proportion a été très récemment mise en évidence à Limoges, sur le mausolée du site de Sainte-Marie-de-la Courtine (Lhermite *et al.* 2015, p. 5).



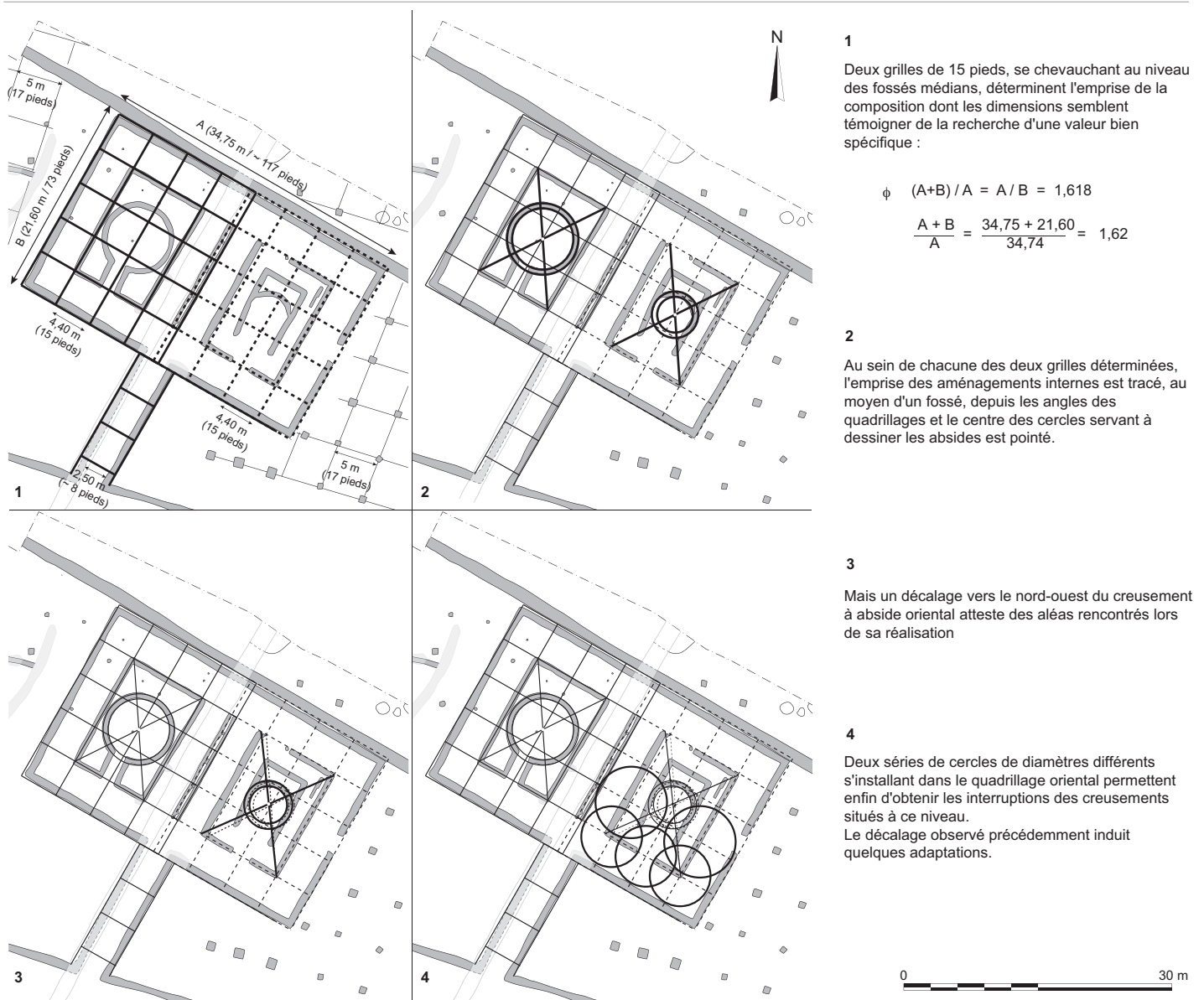


Fig. 18 – Le « sanctuaire » végétal, tracé théorique  
(DAO : F. Gerber, Inrap).

aurait dû être le cas, mais qu'il est décalé vers le nord-ouest. L'implantation du centre du cercle servant à dessiner l'abside de la « cella » n'a ainsi pas été faite depuis les angles du quadrillage, mais depuis ceux des tranchées réellement creusées sur le terrain. Ce petit décalage se répercute ensuite naturellement sur le tracé de l'entrée de la « cella » que deux séries de cercles de diamètres différents, installés dans le quadrillage oriental, permettent d'obtenir. Ce décalage met en évidence les aléas techniques que pouvait rencontrer une telle réalisation depuis sa conception par l'architecte jusqu'à sa concrétisation par le terrassier en passant par l'arpenteur.

## UN PRESTIGIEUX DOMAINE AUX MARGES DE LIMONUM

Les vestiges mis au jour à Jaunay-Clan s'apparentent donc à un ensemble de grande envergure, aux composantes diversifiées, parfois élaborées et inédites.

## DE L'UTILE...

À la lecture du plan général et après consultation des traités d'agronomie antique, la fonction utilitaire et productive des lieux apparaît plus qu'évidente. Les creusements aux formes standardisées et géométriques, les ordonnancements en rangées ou en quadrillages réguliers, la présence de pots horticoles dans les comblements et l'extrême indigence de l'essentiel du mobilier céramique s'avèrent en effet typiques des contextes et des pratiques agraires antiques. Sur près de 4 ha observés, l'occupation antique n'a livré que 1 800 fragments de céramique. Parmi ceux-ci, 1 079 (59,9 %) relèvent de la série de 25 vases horticoles. Sans prendre en compte ces derniers, la chronologie du site repose donc sur 721 fragments singulièrement lacunaires et distribués de manière erratique au sein de 70 structures. Fort heureusement, la totalité du mobilier céramique évoqué paraît particulièrement homogène et s'insère dans un temps court, au sein d'une même génération, soit les années 30-50 apr. J.-C. (Lavoix *et al.* 2012, p. 227-230, tabl. 1, fig. 11).

## DE VASTES ESPACES DE PLANTATION

Le creusement de longues tranchées (*sulci*) – pour lesquelles le cordeau (*linea*) est toujours requis – puis, simultanément au sein de celles-ci, de fosses aux dimensions standardisées (*alvei*), participe à la phase de préparation des terrains, préalable à toute plantation. Cette technique de défoncement (*pastinatio*, *depastinatio*), qui permet d'ameublir et de retourner le sol, sert également au drainage de la parcelle cultivée. Les plantations sont alors mises en terre dans l'axe de la tranchée (Columelle, *De l'agriculture*, III ; Pline, *Histoire Naturelle*, XVII, 35-166 ; Boissinot 2001, p. 47 et 2003, p. 38).

L'irrigation de ces plants à Jaunay-Clan a été facilitée par la présence, à proximité immédiate du site, de plusieurs points d'eau.

L'espacement important relevé entre les *sulci* – de 5,3 m à 13,4 m (fig. 6) – peut par ailleurs suggérer l'existence entre eux de cultures complantées qui pourraient notamment prendre place au sein du réseau de fossés secondaires présent en filigrane sur le site<sup>35</sup>.

Les études paléo-environnementales, réalisées à partir des prélèvements effectués au cours de la fouille, ont toutes souligné la mauvaise conservation des restes végétaux. Aucun charbon ou pollen ni aucune trace d'amendement n'ont été identifiés. C'est pourquoi les productions végétales des fossés, mal caractérisées, trouvent finalement leur plus juste définition dans le terme horticole. Celui-ci permet en effet d'évoquer différents types de production agricole (culture maraîchère, arboriculture, floriculture ou pépinière) et de retranscrire la probable diversité des plantations que l'emprise importante de la parcelle antique – estimée à 6,7 ha au minimum – tend à suggérer<sup>36</sup>.

La présence d'espaces de stockage et/ou de rangement du matériel agricole nécessaire à l'exploitation de ces productions horticoles est un dernier point à prendre en considération. La petite construction excavée mise en évidence à l'ouest de l'emprise pourrait trouver ainsi une attribution fonctionnelle. Des vestiges de bâtiments maçonnés ou de caves ont par exemple été dégagés dans des vergers, ou à proximité, à Cernay-lès-Reims et à Reims. L'hypothèse de la présence d'une resserre à outil, d'un fruitier ou d'un rucher a été avancée pour ce dernier cas (Koehler 2003, p. 43).

## PÉPINIÈRE ET POTS HORTICOLES

En Gaule, durant ces vingt dernières années, l'étude de jardins antiques comme à Nîmes sur le site du 21 rue Séguier (Barberan 1998) et dans le quartier antique des Bénédictins (Barberan 2000) ou encore dans les Yvelines (Barat, Morize 1999 ; Barat 1999), a permis la rédaction de véritables synthèses sur l'usage du pot horticole au cours de l'Antiquité, à l'image de celle réalisée à partir des nombreuses découvertes de Lyon et Vienne (Desbat 1999). Sans revenir en détail ici sur la question (Lavoix *et al.* 2012), rappelons que de nombreux auteurs antiques évoquent ou décrivent l'emploi de pots horticoles. La lecture des ouvrages de Pline l'Ancien, de Caton et de Palladius permet d'évoquer deux techniques horticoles nécessitant l'emploi de pots percés.

35. Cette pratique agricole serait entre autre attestée, d'après P. Boissinot, par Pline qui mentionne la culture du blé par les Ombriens et les Marses entre leurs rangs de vignes sur une largeur pouvant atteindre 20 pieds (Boissinot 2001, p. 49). Cette pratique est supposée à Valros, Renaussas (34), également entre des rangs de vigne où un écartement moyen de 13,5 pieds (4 m) a été relevé (Jung *et al.* 2009).

36. La pratique de la viticulture à Jaunay-Clan ne peut être enfin totalement exclue même si aucun vestige caractéristique de ce type d'exploitation n'y a été mis au jour.

La première est issue du marcottage (Pline, *Histoire Naturelle*, XVII, 21 [97-98] ; Caton, *De l'agriculture*, LXI [52] et CXLII [133] ; Palladius, *De l'économie rurale*, III-10, IV-10 ; X-14). Selon cette méthode, une branche du plant choisi est inclinée pour être recouverte de terre et prendre racine, formant ainsi une nouvelle plante autonome (technique du provignage dans le cas de la vigne). L'usage du pot percé – ou d'un panier en osier – permet d'adapter cette technique, dans la mesure où, avec son aide, la marcotte (ou provin) peut prendre cette fois racine sur l'arbre. La marcotte est ensuite plantée en terre avec son pot.

L'emploi de pots percés est également conseillé dans le cadre de la méthode traditionnelle du semis (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XVII, 64 ; XXV, 102 [160] ; Théophraste, *Recherches sur les plantes*, IV, 4, 3 ; Palladius, *De l'économie rurale*, III, 25) mais peut-être également dans celui du bouturage<sup>37</sup> (Théophraste, *Recherches sur les plantes*, VI, 7, 3) ou de la greffe<sup>38</sup> (Palladius, *De l'économie rurale*, IV-10).

Enfin, ce type de pots percés a été également employé pour le transport de plant (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XII, 7 [16] ; XVII, 21, [97-98]).

Les vases horticoles découverts ici en contexte au sein de fosses circulaires (*alvei*) n'ont été observés que sur trois des 15 tranchées (*sulci*). Celles-ci sont géographiquement opposées, une au nord, deux au sud, et encadrent les 12 derniers fossés qui n'ont livré aucun élément de vase de ce type. Cette dichotomie pourrait s'expliquer par une conservation moindre des vestiges (seuls deux fragments de céramiques ont été découverts dans ces structures). Toutefois, la conservation de nombreuses fosses de plantations aurait dû induire la découverte d'éléments de vases horticoles si ces derniers y avaient été employés. Sauf s'ils contenaient des plants prélevés puis transportés avec leurs supports (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XII, 7 [16] ; XVII, 21 [97-98]), leur utilisation n'a semble-t-il pas été privilégiée dans le cadre de l'exploitation des 12 fossés centraux. Quelle que soit l'hypothèse retenue (pot absent ou prélevé avec la plante), elle témoigne bien de la spécialisation des techniques agricoles, des espèces et des espaces au sein de la parcelle cultivée. Les fossés les plus méridionaux et septentrionaux ont certes livré des pots horticoles, souvent lacunaires, parfois archéologiquement complets, mais dans un état de fragmentation important. Ces cassures anciennes peuvent être autant naturelles et liées à la croissance de la plante que le résultat d'une action de la main de l'homme brisant le pot afin de libérer les racines lors de la mise en terre du végétal. Ce geste est d'ailleurs largement préconisé par Caton : « Quand la bouture a pris racine, coupez la branche au-dessus du vase. Coupez le panier de haut en bas ; si c'est un pot, cassez-le, et placez dans la terre la bouture avec le vase ou le panier » (Caton, *De l'agriculture*, LXI [52]). À en croire Y. Barat (Barat, Morize 1999) et Pline l'Ancien (*Histoire Naturelle*, XVII, 21 [97-98]), le pot brisé en terre peut également aider au drainage du terrain et donc favoriser le développement de la plante. Quoi qu'il en soit, cette technique de repiquage consistant à replanter le jeune plant à sa place définitive semble devoir écarter définitivement la possibilité de l'existence d'une pépinière à ces emplacements de l'exploitation agricole. En effet, dans le cas d'une pépinière, il aurait été peu probable de retrouver des restes de pots horticoles au sein des fosses :

37. La pousse prélevée est plantée en terre pour prendre racine et un pot percé en terre aurait pu permettre de la protéger et de favoriser son acclimatation.

38. Une pousse, le greffon, est associée à un autre plan de l'espèce, le sujet ou porte-greffe, afin d'obtenir de nouvelles variétés.

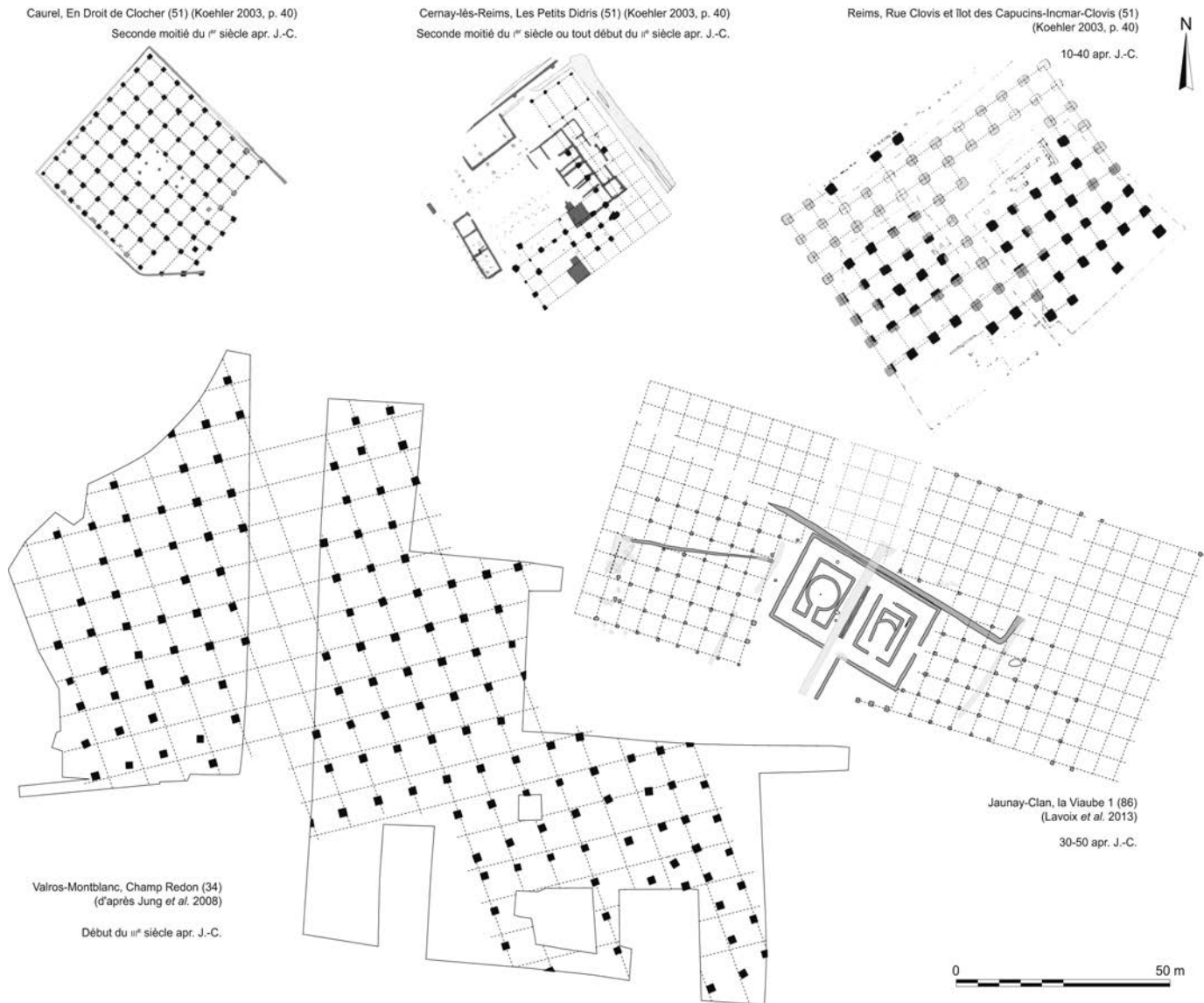


Fig. 19 – Quelques exemples de vergers en Gaule romaine du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.  
(DAO : G. Lavoix, Inrap).

à Pompéi, W. F. Jashemski (Jashemski 1979, p. 240) constate que les propriétaires de la maison du bateau Europa auraient acquis dans une pépinière des arbustes dont la base était maintenue par des pots percés et souligne que leur emploi facilitait le transport tout en protégeant le pied de l'arbre. Si pépinière il devait y avoir, elle serait alors à rechercher là où les pots horticoles sont absents, quoi qu'il faille largement tempérer cette hypothèse dans la mesure où de nombreux auteurs anciens préconisent également l'emploi de paniers percés (Caton, *De l'agriculture*, LXI [52] et CXLII [133] ; Plin l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XVII, 21, [97-98] ; Palladius, *De l'économie rurale*, III-10, IV-10 et X-14) dont l'utilisation n'aurait laissé aucune trace perceptible.

## UN FRUCTETUM

Le plan très spécifique adopté par les vergers antiques (*fructetum*), avec des fosses de plantation organisées en damier, permet de reconnaître un exemple de ce type d'exploitation à l'ouest de la parcelle de Jaunay-Clan, de part et

d'autre du « sanctuaire » végétal (fig. 19). Cette organisation particulière permet d'optimiser l'exposition à la lumière et évite aux arbres de se faire de l'ombre entre eux en adoptant une orientation en diagonale par rapport aux directions cardinales (exposition au midi en quinconce) (Koehler 2003, p. 38).

Les fosses des damiers sont généralement de module quadrangulaire, mais des plans circulaires sont également attestés<sup>39</sup>.

De légers décalages ont parfois été observés, dans certains vergers, entre les intersections des damiers et le centre des fosses de plantation. Ils pourraient être la conséquence d'imprécisions de tracé lors de l'implantation sur le terrain de la grille avec cordeau et piquets<sup>40</sup>. Ces inexactitudes n'ont été que peu observées à Jaunay-Clan mais les angulations différentes des damiers (86 et 88°) pourraient trouver ainsi une explication.

39. Sanctuaire de Chenevrières à Chassenon en Charente (Doulan 2012).

40. Ces inexactitudes se situent à divers niveaux : au sein de la grille elle-même ou dans son intégration dans le parcellaire préexistant, comme l'a mis en

La présence d'une tranchée, qui serpente au sein du verger occidental, conduit à s'interroger sur l'éventuelle existence à ce niveau d'un système d'irrigation. L'absence d'indices directs, tels des frênes, invite cependant à une certaine prudence quant à cette attribution fonctionnelle <sup>41</sup>.

En l'absence de résultats paléo-environnementaux probants, seules des considérations métriques (entraxes des damiers, modules des fosses) permettent d'apporter, par comparaison, des indications sur les essences d'arbres ayant pu être plantées à Jaunay-Clan. Pline précise ainsi que pour les arbres fruitiers, il faut espacer d'un peu plus de 9 pieds les pommiers, « davantage encore les poiriers et encore plus les amandiers et les figuiers » (*Histoire Naturelle*, XVII, 17). Columelle préconise pour sa part de laisser de grands espacements pour les fruitiers (30 à 40 pieds) et, pour les oliviers, de laisser selon les terrains des espacements de 24 pieds et de 60 sur 40 pieds (*De l'agriculture*, Livre V, IX in Jung *et al.* 2009). À titre d'exemple, les entraxes varient sur les sites rèmes de Caurel et de Reims de 12 et 15 pieds <sup>42</sup> ; ils sont de 17 pieds à Jaunay-Clan et oscillent de 27 à 50 pieds sur les sites volques arécomiques de Valros-Montblanc <sup>43</sup>.

À l'image du verger de Caurel et de ses 15 pieds d'écartement, le verger picton présente donc les « conditions minimales pour une exploitation de fruitiers comme les pommiers ou les poiriers » (Koehler 2003, p. 43).

## DES PLANTATIONS DE RENDEMENT

Avec une superficie estimée à près de 7 ha et des vergers pouvant accueillir plus de 250 arbres, la parcelle de Jaunay-Clan était le siège d'une production qui allait bien au-delà de l'autosuffisance. Son organisation interne, rationnelle et rigoureuse, ne pouvait qu'optimiser cette production, d'autant plus que tous les critères pour lui assurer un meilleur rendement étaient réunis. Bénéficiant d'un environnement très favorable, cette parcelle était établie dans les terrains drainants et fertiles de l'ancienne plaine alluviale du Clain. Elle profitait également d'une exposition optimale et se situait à proximité immédiate de points d'eau facilitant son entretien.

Ces productions fruitière et horticole semblent donc renvoyer à une économie de rendement orientée vers la diffusion des biens produits, ici facilitée par la situation géographique privilégiée de Jaunay-Clan. La proximité de la capitale de cité et de grands axes de communication tant fluviaux que terrestres, permet d'imaginer de nombreuses opportunités sur d'importants marchés.

## ... ET DE L'AGRÉABLE

Il n'en reste pas moins que, bien que se trouvant au sein d'un espace à vocation de prime abord purement agricole, certaines des composantes de cette parcelle ne répondent en rien aux seuls impératifs de production et de rendement. L'étude de son

tracé régulateur a ainsi montré qu'un exercice théorique inutile – la symétrie des fossés méridionaux – a été introduit dans son plan général. Quant au « sanctuaire » végétal, il semble bien éloigné des considérations agricoles.

## LE « SANCTUAIRE » VÉGÉTAL : UN ESPACE AUX MULTIPLES FACETTES

La question du statut et de la fonction de cet ensemble original est ainsi posée. S'il semble indéniable que celui-ci présente bien un plan évoquant celui d'un sanctuaire à deux temples géminés, en a-t-il pour autant une valeur religieuse réelle ou sa nature est-elle purement symbolique, sa fonction initiale étant celle d'un élément destiné au seul plaisir visuel, un lieu d'agrément et de promenade au sein d'une parcelle cultivée ? Sa destination ne pouvait-elle être aussi utilitaire – outre qu'esthétique – par le choix des essences qui y étaient plantées, rappelant ainsi la vocation agricole des lieux ?

### Un sanctuaire ?

L'espace terrestre défini comme *templum* peut aussi bien être construit (un temple par exemple, mais pas nécessairement) que non construit (une aire sacrée, un bosquet, etc.). Il suffit que le lieu ait été *in-auguré*, c'est-à-dire qu'un augure y ait pratiqué les auspices et en ait fixé les limites. Le « temple » tel qu'il est défini par René Ginouvès, est un « édifice majeur du culte grec et romain, situé normalement dans un sanctuaire ou au moins dans un espace à valeur religieuse et destiné en premier à abriter la statue de culte » (Ginouvès 1998, p. 35). Il a, en lui-même, pour vocation d'accueillir la représentation d'une (ou plusieurs) divinité(s). Les cérémonies religieuses se déroulent à l'extérieur de celui-ci (Scheid 1997, p. 51 ; 2000).

La composition de Jaunay-Clan présente de nombreuses similitudes avec les temples qui sont qualifiés de *fana* <sup>44</sup>. Ils se composent généralement d'une enceinte culturelle – symbolisée par le fossé « péribole » ? – enfermant un ou plusieurs temples, présentant une *cella* quadrangulaire, octogonale ou circulaire, entourée d'une galerie <sup>45</sup>.

Au même titre que le *templum*, en tant que lieux sacrés, ces deux « temples » se trouvent séparés, de quelque manière que ce soit, du monde profane. Dans une des variantes de ce schéma de base, le *fanum* à double *cella*, « deux chapelles jumelles sont cernées à peu de distance par un rectangle qui les englobe et les unifie » <sup>46</sup>.

Bien que les plans des aménagements de Jaunay-Clan se rapprochent beaucoup de cette description, aucun des deux n'y répond cependant parfaitement. Le « temple » occidental à « *cella* » circulaire n'a pas ainsi de réelle galerie périphérique, à moins qu'il ne faille également attribuer cette fonction

évidence P. Boissinot pour le vignoble de Lapalud (les Girardes, 84 : Boissinot 2003, p. 45).

41. Le site du sanctuaire de Chenevrières à Chassenon (16) présente une configuration comparable à Jaunay-Clan avec la présence d'un canal traversant son quadrillage de fosses de plantation (Doulan 2012, p. 38).

42. Caurel, En Droit de Clocher, Marne (seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.) et Reims, Îlot Capucins-Incmar-Clovis, Marne (10-40) (Koehler 2003).

43. Aire de repos de Valros et Champ Redon, Hérault (Jung *et al.* 2009).

44. « à l'origine, tout lieu consacré par les Pontifes [...] devenu synonyme de temple, avec une acception particulière pour l'archéologie gallo-romaine » (Ginouvès 1998, p. 37).

45. « Quelle que soit leur taille [...] ils sont tous, que leur forme soit quadrangulaire ou circulaire, de plan centré et leur *cella* est en principe entourée d'une galerie » (Gros 2002, p. 199). Pour la typologie de ces sanctuaires, voir Fauduet 2010 ; et pour l'origine gauloise du plan des temples indigènes, voir Poux 2013, p. 53-55.

46. Citons en exemple les sites de Saint-Pierre-Bellevue (Creuse) ou de Berthouville (Eure) et régionalement, Saint-Cybardeaux (Charente) et Saint-Léomer (Masamas, Vienne) (Gros 2002, p. 202).

à l'espace qui l'entoure, délimité par le « péribole » et les petits fossés centraux. Le « temple » à « *cella* » en abside, même s'il a bien pour sa part une « galerie » à sa périphérie, présente une *cella* grande ouverte sur celle-ci, ce qui ne se retrouve *a priori* dans aucun *fanum* construit connu.

L'orientation des « *cellae* » de Jaunay-Clan se distingue également des exemples jusqu'alors répertoriés. Celles-ci sont en effet ouvertes vers le sud alors que l'exposition au levant est très largement majoritaire au sein des sanctuaires<sup>47</sup>.

Par ailleurs, la plupart des édifices cultuels connus ont livré des éléments témoignant de leur fonction religieuse : ex-voto, traces de repas, etc. Un seul élément pourrait ici se rapprocher de ceux-ci, la fosse oblongue et ses céramiques, mais même le fait qu'il s'agisse éventuellement d'un dépôt votif – de fondation, par exemple – n'est pas un élément suffisant pour donner un caractère religieux à l'aménagement. Ce type de dépôt se retrouve en effet dans des contextes aussi bien d'habitat que de monument civil<sup>48</sup>.

Enfin, pour être considéré comme un « temple », l'édifice doit avoir été transposé du monde profane au monde sacré par une cérémonie conduite par les pontifes, qui implique une dédicace. C'est une construction communautaire et non pas individuelle. À moins d'imaginer que l'ensemble de la parcelle ne se rattache pas à une propriété privée mais est lié à un sanctuaire public, il ne peut donc pas s'agir de véritables temples au sens où l'entendaient les Romains.

Les arguments pouvant donner un caractère véritablement religieux à cet aménagement sont donc plutôt minces, voire même totalement inexistant, en dehors de son plan.

### Un jardin funéraire ?

Doit-on dès lors chercher un parallèle au « sanctuaire » végétal parmi les jardins funéraires antiques qui pouvaient également présenter un agencement recherché et « une régularité remarquable dans leur plantation » (Grimal 1984, p. 322) ?

Associés à des mausolées, ces jardins enclos doivent une grande part de leur connaissance à l'épigraphie<sup>49</sup>. De nombreuses inscriptions donnent en effet une description très précise de ces cépotaphes<sup>50</sup>, « avec leur verger, leur *triclinium*, le puits où l'on va puiser l'eau pour arroser et le mur d'enceinte » (Grimal 1984, p. 59).

Le Testament du Lingon décrit ainsi un espace enclos planté de vergers et agrémenté de bassins (Hatt 1986). Les mentions concernant des plantations de vigne dans ces lieux sont récurrentes. Ces vignes sont soit strictement limitées à l'enclos funéraire et employées pour les rituels, sans être cultivées au-delà (mausolée de Gélignieux<sup>51</sup>), soit associées à un domaine

viticole, et dans ce cas, seule une surface de celui-ci semble avoir été réservée aux célébrations (Briord, Aix-les-Bains, Die : Buisson 1991, p. 156).

L'archéologie a également fourni des illustrations de ces jardins funéraires. Les travaux autoroutiers de l'A75 ont ainsi permis d'explorer, sur le site de Rec de Ligno, un jardin à probable vocation funéraire, mettant en œuvre une plantation constituée de 25 fosses formant un carré, autour duquel se développe un espace de circulation ceinturé par des murs. Cet ensemble, dont le plan évoque celui d'un *cepotaphium*, est daté des années 25-75 apr. J.-C. (Jung, Bel 2010). Deux riches tombes d'enfants, une inscription et un bâtiment lui sont associés. Plusieurs restitutions ont été proposées dont un bosquet d'arbres (cyprès ?) très serrés, pouvant évoquer un bois fermé (*arbores sacrae*) et former un signal fort dans le paysage ou une plantation de liane (vigne ?) associée à une architecture légère en matériaux périssables supportant cepes et sarments. Cette dernière configuration, qui serait corroborée par des analyses polliniques, pourrait servir aux commémorations des fêtes funéraires (Jung, Bel 2010, p. 249-250).

Toutefois, l'absence de sépultures ou d'indices laissant supposer l'existence d'un monument funéraire en périphérie du « sanctuaire » végétal de Jaunay-Clan tend à écarter tout rapprochement de ce dernier avec les jardins funéraires antiques (Bertholet 2010 ; Wightman 1970).

### Agrément et prestige

Le « sanctuaire » végétal de Jaunay-Clan ne trouve donc à l'heure actuelle aucune analogie en Gaule romaine<sup>52</sup> et ne semble guère avoir d'équivalent dans les provinces voisines d'Hispanie et de Bretagne<sup>53</sup>. Cette absence d'aménagements réellement comparables dans le cadre provincial occidental romain conduit donc à chercher des analogies en Italie même. Des compositions élaborées, qui rappellent étrangement l'aménagement picton par l'originalité de leurs plans, y sont en effet attestées, dans les parcs et jardins de quelques grandes *villae* transalpines.

Le concept des parcs d'agrément, dont les réalisations se répandent en Italie dans les dernières années du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., est un héritage du monde hellénistique<sup>54</sup>.

Le jardin romain primitif, ou *hortus*, est pour sa part et par définition un espace clos, « domaine propre de la *familia* ». Destiné à l'autoproduction de la maison, il devient l'*heredium* – le « noyau » de la propriété réservé aux productions vivrières

47. Même si elle n'est pas systématique, voir *supra*.

48. L'hypothèse d'une *favissa* peut être écartée compte-tenu de la nature du mobilier qui y a été retrouvé et qui sera vu un peu plus loin, p. 103.

49. À Nîmes, Saintes, Briord, Gélignieux, Die ou Langres par exemple (Buisson 1991, p. 154).

50. Ou *cepotaphium* : monument funéraire entouré d'un petit jardin.

51. Le tombeau de Marcus Rufius Catullus, détruit vers 1705 et connu par une inscription incomplète, qui daterait de la seconde moitié du II<sup>e</sup>, voire du début du III<sup>e</sup> s. Il est fait mention d'une vigne courant sur des murs ou murets isolant le domaine funéraire du monde extérieur (*aedificium cum vinea et muris* : Buisson 1991, p. 151).

52. Les exemples d'aménagements paysagers connus jusqu'alors en Gaule, grâce à l'archéologie, ne concernent généralement que la part ornementale du jardin, située dans la *pars urbana*. À l'image du « sanctuaire » végétal, ils peuvent adopter des plans très élaborés, mais ils n'atteignent ni son raffinement ni son symbolisme. Les jardins de la *villa* de Richebourg (Yvelines) sont ainsi organisés, sur moins de 2000 m<sup>2</sup>, autour de deux chemins empierrés délimitant des parterres compartimentés par des pots horticoles, selon une trame orthogonale de 17 pieds (5 m) et ponctuellement disposés en abside (Barat, Morize 1999, p. 223-229 ; Brunet-Gaston 2013, p. 15) (fig. 20).

53. Merci à tous nos collègues, français et étrangers, qui par leurs réponses à nos sollicitations nous ont permis de dresser le présent bilan.

54. « Sans l'influence grecque, jamais un art des jardins digne de ce nom ne serait né à Rome. Les quelques jardins qui existaient dans le Latium [...] étaient bien incapables de devenir, en se développant par eux-mêmes, les jardins d'agrément et les parcs des grandes *villas* romaines tels que nous les connaissons » (Grimal 1984, p. 65 et p. 104).

– à mesure que son emprise s'agrandit<sup>55</sup>. Ce domaine familial primitif se pare progressivement du raffinement hellénique et cette nouvelle mode gagne, au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., les espaces urbains qui voient l'art des jardins – *l'ars topiaria*<sup>56</sup> – prospérer, particulièrement dans le cadre de grands parcs publics à l'esthétique recherchée (Grimal 1984, p. 107). Placés sous la protection tutélaire des divinités, leurs fonctions étaient multiples ; espaces d'agrément et de promenade, ils jouaient également un rôle social en devenant des lieux de réunion et de discussion, mais également de représentation<sup>57</sup>.

Dans les *villae* suburbaines italiennes, la mode des grands parcs s'est également généralisée au cours du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. De multiples édifices, imitations d'équipements urbains, rythmaient la scénographie paysagère des lieux. « On [y] trouvait en miniature, tout ce que la Ville offrait à ses habitants : des thermes, des bibliothèques, parfois un théâtre, voire un amphithéâtre, souvent un gymnase ou un "hippodrome" [...]. Les Romains se sont appliqués d'abord à reproduire tels quels dans leurs jardins les ensembles empruntés au monde grec, quitte à les "adapter" de façon sommaire, en détournant telle ou telle partie de sa fonction primaire » (Grimal 1984, p. 248). Sortant du cadre à proprement parler de *l'heredium*, ces parcs privés prenaient la forme de grands espaces à l'esthétique libérée. Des perspectives naturelles, s'appuyant sur le relief des paysages environnants, étaient offertes au visiteur qui s'y promenait en empruntant de larges allées ou *ambulatio*. L'art paysager s'y développait pour la recherche du plaisir visuel qui cohabitait avec le caractère sacré des lieux, créant une harmonie entre les hommes, la nature et les divinités<sup>58</sup>.

Quelques luxueuses *villae* italiennes offrent ainsi, au sein de leurs parcs d'agrément, des exemples d'aménagements paysagers rappelant, par leur esthétique élaborée, le « sanctuaire » végétal de Jaunay-Clan.

Au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., la volière (*aviarium*) de Varron, un *triclinium* d'été du parc de sa villa de Casinum, reprend ainsi le plan d'un véritable temple – une *tholos* – sur le modèle du temple de Q. Lutatius Catulus, l'*Aedes Fortunae Huiusce Diei*, situé sur le Champ de Mars (Sauron 1994 ; 1987, p. 468). Ce *triclinium* n'adopte cependant de cet édifice public que son architecture et reste un espace profane. Sa construction symbolique répondait

55. Grimal 1984, p. 41-42 ; « Paré d'un caractère religieux, il est placé sous la protection des divinités. Lieu de vénération des forces de la nature, il est considéré à la fois comme un lieu d'asile, de piété et un espace de production » (Grimal 1984, p. 57).

56. Cet art de tailler les arbres et arbustes des jardins dans un but décoratif était sous la responsabilité du *topiarius*, sorte de jardinier-artiste-décorateur évoqué dans plusieurs sources anciennes (dont Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XV, 39 ou Pline le Jeune, *Lettres*, III, 19, 3).

57. Ces réalisations sont exemptes de l'aspect utilitaire des *horti* et s'apparentent à des *topia* ou « jardins à fresques », « jardins de fantaisie » : « Ce qui distingue essentiellement les *topia* des autres *horti*, c'est qu'ils ne servent de rien pour l'alimentation de l'homme [...] il n'y a dans les *topia*, en dehors des bâtiments et des œuvres d'art, que des arbres et des fleurs » (Daremberg, *Saglio* 1877-1919, p. 357).

58. Le jardin était avant tout un refuge pour le propriétaire de la *villa*, qui venait y trouver un équilibre intérieur loin de la vie urbaine qui le déshumanisait. Il n'y voyait « ni pauvres à s'apitoyer, ni riches à jalouser » (Virgile, *Géorgiques*, II, 490). Ce jardin se devait donc d'être plus qu'agréable, l'esthétique ayant la même importance que l'utile. Cicéron dans sa villa d'Antium venait se « délecter » (*Delectatio* : Cicéron, *De la vieillesse*) du spectacle de la diversité, et de l'ordre naturel. Le jardin, comme de manière plus large la vie agraire, rapproche l'Homme de la Nature, des éléments et du cycle des saisons. Ce dernier avait une place essentielle dans le rôle du jardin comme lieu et outil d'une réformation intérieure (Dupont 2002).

à l'arithmologie pythagoricienne<sup>59</sup>. Il était destiné au plaisir et à l'agrément de son propriétaire et de ses invités<sup>60</sup>, qui dînaient au milieu d'un espace raffiné, entouré d'eau, d'oiseaux, de viviers et de végétaux soigneusement entretenus (Varron, *Économie rurale*, III, V, 8-17). Varron se plaît à signaler à ses contemporains les avantages scénographiques que peuvent offrir de tels espaces dans leurs jardins de plaisance<sup>61</sup>.

Le « jardin-hippodrome » que Pline le Jeune s'est fait aménager aux prémices du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. dans sa *villa* de Toscane, en est un autre exemple (fig. 20)<sup>62</sup>. Pline décrit longuement cet espace de promenade et de jardin, réplique miniature et végétale d'un hippodrome, à un ami dans sa correspondance<sup>63</sup>. Sa propriété était entourée de murs dissimulés par des palissades de bois et de lauriers, placés en contrebas afin de dégager la vue alentour. De nombreux spécimens de sculpture végétale y prenaient place : des parterres à compartiments formant des figures géométriques, des buis façonnés en boules, en lettres composant des mots entiers, en forme d'animaux grandeur nature. L'un des éléments les plus marquants de son parc était l'hippodrome, constitué d'une allée fermée sur elle-même, bordée sur ses grands côtés par des platanes reliés par des festons de lierre et dont les troncs figuraient une colonnade. Une de ses extrémités donnait sur un labyrinthe en hémicycle terminé par des cyprès. L'emprise de cet hippodrome serait légèrement supérieure à 1 ha si l'on se réfère à la reconstitution proposée par P. Grimal (1984, p. 254).

Quelques autres exemples d'hippodromes végétaux sont connus dans ou à proximité de Rome pour la même période, dont celui du jardin de l'empereur Domitien dans sa résidence du Palatin, la *Domus Augustana*, ou celui de l'empereur Hadrien à Tivoli<sup>64</sup>.

Pline et Varron s'inscrivent donc dans cette tradition élitiste qui introduit et imite en miniature et sous forme végétale, dans la sphère privative, l'architecture publique. Ces lieux s'inspirent très largement du plan des bâtiments qu'ils copient. Ils ne conservent toutefois de leur modèle que la forme générale et le nom, à l'image du « jardin-hippodrome » de Pline, qui n'a jamais servi de cadre à des spectacles. Lieux de promenade, de recueillement, d'isolement mais également lieux de représentation, ils ne relevaient plus de la fonction du bâtiment originel. Il est donc plus que probable qu'à l'instar de ces exemples, le

59. Deschamps 1999, p. 567-568 : La partie rectangulaire de la volière s'étend ainsi sur 48 pieds de large et 72 pieds de long qui sont des multiples de 3, nombre tenu pour parfait par les pythagoriciens dont se réclame Varron. Cela donne le rapport 2/3 qui correspond à l'intervalle de la quinte en musique (rappelons ici que c'est à Pythagore que l'on attribue la détermination numérique des intervalles musicaux). La partie circulaire de la *tholos* mesure quant à elle 27 pieds soit 3 x 3 x 3.

60. Varron, *Économie rurale*, III, V, 8 (*animi causa constitutus*) ; III, XVII, 2 ; Lafon 1981, p. 159.

61. Des mises en scènes et des « tableaux vivants » peuvent ainsi être créés autour du nourrissage des animaux (Grimal 1984, p. 313 et 368 ; Deschamps 2003, p. 268-269).

62. Vraisemblablement au plus tard au début du règne de Trajan (98-117) (Grimal 1984, p. 253).

63. Lettre à Novius Maximus : *Lettres*, Livre V, 5.

64. Citons également ceux de la *villa* des Quintilii sur la *Via Appia*, de la *villa* des Sette Bassi (époque antonine ?) ou de la *villa* des Gordiens (probablement IV<sup>e</sup> s.). La mode n'apparaîtrait pas, selon P. Grimal, avant le I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et fut florissante sous les règnes de Domitien et de Trajan. Elle suit la grande vogue des courses de char qui se développent surtout à partir du règne de Caligula. Par imitation, les particuliers se sont fait aménager des hippodromes en miniature dans leurs jardins (Grimal 1984, p. 253-255).

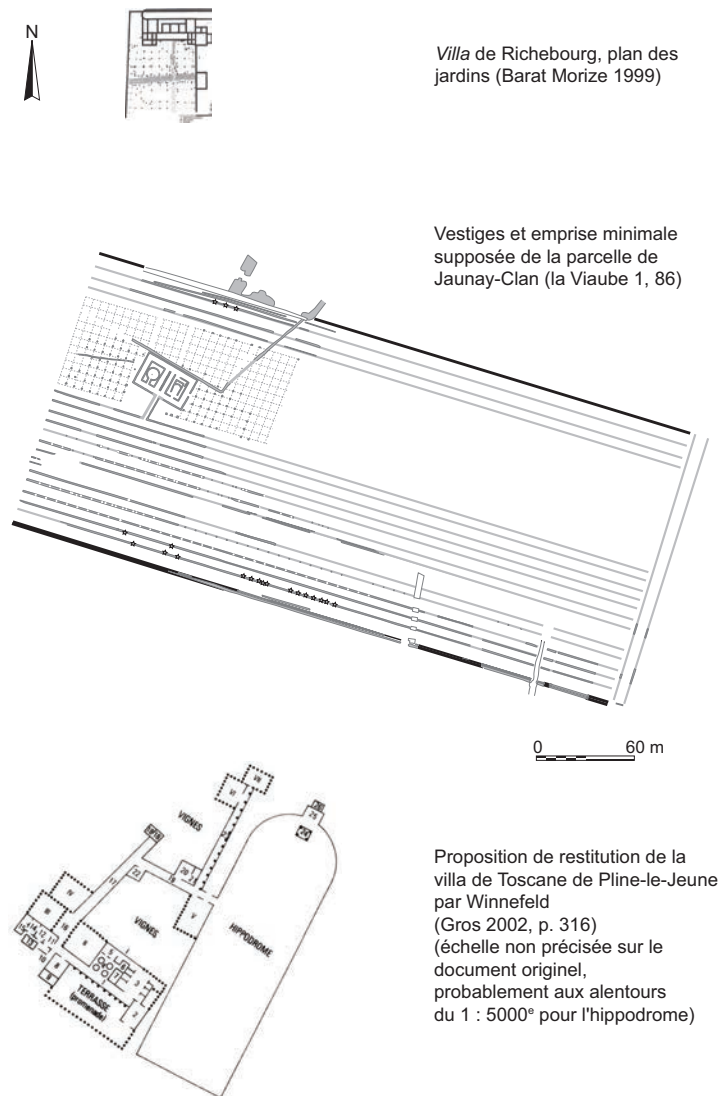


Fig. 20 – Comparaisons à la même échelle des sites de la Viaube 1 et de la villa de Richebourg et de la restitution de la villa de Pline par Winnefeld (d'après Barat, Morize 1999, p. 225 et Gros 2002, p. 316).

« sanctuaire » végétal de Jaunay-Clan n'ait pas eu pour vocation d'accueillir une quelconque cérémonie religieuse, mais soit en réalité un lieu dédié à l'agrément, volontairement ostentatoire et prestigieux, aménagé au sein d'une propriété de plus grande envergure.

### Un espace sacré

L'originalité du plan et le choix de l'orientation du « sanctuaire » végétal interrogent enfin sur la possibilité qu'une part plus symbolique ait été accordée à certaines des composantes ou des productions de cette exploitation.

### Une référence au cycle des saisons ?

On constate en effet, en analysant le plan général de la parcelle, que l'ensemble du « sanctuaire » végétal ne suit pas du tout l'orientation du reste des aménagements horticoles, mais qu'il semble pourtant leur être contemporain : la tranchée marquant le « péribole » du « sanctuaire » est raccordée aux tranchées horticoles de la moitié méridionale de la parcelle, et les fosses des damiers qui le bordent à l'Occident et à l'Orient, en respectent les contours. Aucune de ces fosses n'a été retrouvée à l'intérieur de l'aménagement ou n'a été recoupée par celui-ci.

En approfondissant un peu plus la question de l'orientation, on remarque que deux angles opposés du péribole sont pratiquement pour l'un à l'ouest et pour l'autre à l'est, ce qui correspond au lever et coucher du soleil. Ceci pourrait être fortuit, mais on remarque que les deux autres angles se retrouvent de fait, pour l'un proche du nord-ouest et pour l'autre proche du sud-est, c'est-à-dire sur des points correspondant au lever du soleil au solstice d'hiver et de son coucher au solstice d'été<sup>65</sup>. On peut dès lors se demander si l'alignement des angles occidentaux et orientaux sur l'ouest et l'est ne correspond pas à la position du lever du soleil aux équinoxes<sup>66</sup>.

L'hypothèse d'une référence symbolique au cycle des saisons peut donc être proposée et ne semble pas incongrue – d'autant plus que cette composition se situe au sein du domaine agricole – même si les éléments susceptibles de la démontrer restent ténus.

L'implantation du « sanctuaire » végétal selon ces orientations n'a pas été nécessairement compliquée ou très longue.

65. Soit respectivement vers le 21-22 décembre et vers le 21 juin.

66. Équinoxe de printemps vers le 20-21 mars et équinoxe d'automne vers le 22-23 septembre.

Vitruve explique dans son *De l'architecture*<sup>67</sup> comment déterminer la position du nord et du sud à partir d'une table et d'un stylet, et ce quel que soit le jour de l'année. Une fois ces deux directions désignées, il était facile de tracer à la *groma* une perpendiculaire pour avoir l'ouest et l'est. En positionnant les deux angles opposés les plus éloignés sur cette orientation, les deux autres angles se retrouvent de fait quasi au nord-ouest pour l'un et au sud-est pour l'autre. Le maillage géométrique de l'implantation du « sanctuaire » végétal peut sans doute expliquer que la position des solstices ne soit pas parfaitement respectée au niveau du fossé « péribole ».

### Un dépôt chargé de symboles ?

Intégré à un espace horticole dont l'exploitation est parfaitement raisonnée, le choix d'un jardin d'agrément dont le plan, orienté selon le cycle des saisons, évoque celui d'un sanctuaire, n'est probablement pas tout à fait anodin et semble pouvoir comporter une part, même très symbolique, de piété. Dans un monde où les croyances sont prégnantes, il a pu en effet paraître opportun de profiter du « jardin-sanctuaire » pour placer les cultures environnantes sous la protection, même allégorique, des divinités et des saisons. À ce titre, la mise au jour d'une fosse dans l'angle est de la galerie du « temple » à *cella* en abside, attribuable au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., semble particulièrement révélatrice. L'essentiel du matériel qu'elle contient se trouve en position primaire : deux pots à provision disposés à l'envers l'un à côté de l'autre et reposant sur deux fonds de cruches retaillés en couvercles (fig. 16). Si l'aménagement peut paraître singulier, la lecture du traité *De l'économie rurale* de Palladius apporte quelques éléments de réponses pertinents : « Il faut confire les poires par un temps calme, au décours de la lune, depuis son vingt-deuxième jour jusqu'au vingt-huitième. On les fera sécher après les avoir cueillies de deux heures à cinq ou de sept à dix ; puis on séparera soigneusement celles qui seront tombées de celles qui sont saines, presque dures et un peu vertes ; ensuite on les renfermera dans un vase poissé qu'on recouvrira et qu'on enterrera, l'orifice en bas, dans une petite fosse près de laquelle coulera une source d'eau vive. De même, après avoir entassé des poires qui ont la pulpe et la peau dures, on les mettra, dès qu'elles commenceront à s'amollir, dans un vase de terre bien cuite et bien poissée, dont on enduira le couvercle de plâtre, et qu'on enterrera dans une petite fosse creusée en un lieu où le soleil donnera tous les jours<sup>68</sup>. »

Ainsi, en raison de leur emplacement, aussi symbolique soient-elles, ces conserves de poires semblent pouvoir être assimilées à un « présent » destiné à placer l'exploitation et ses récoltes sous les meilleurs auspices. Elles confirmeraient, comme il a été évoqué précédemment, que la production de ce domaine pourrait, ne serait-ce qu'en partie, être tournée vers l'exploitation des arbres fruitiers et notamment des poiriers.

67. Vitruve, *De l'architecture*, Livre I, VI « De la distribution des bâtiments, et de la place qu'ils doivent occuper dans l'enceinte des murailles », 6, 7.

68. Palladius, *De l'économie rurale*, III, 25. Palladius décrit le même procédé pour la conservation des cormes, fruit de la famille des rosacées et apparenté aux pommes et aux poires : « Voici la manière de conserver les cormes. On les cueille dures, et on les serre ; quand elles commencent à mûrir, on en remplit des cruchons d'argile que l'on coiffe de plâtre ; on les enfouit, l'orifice en bas, dans une fosse de deux pieds, en un lieu sec et exposé au soleil, et l'on presse fortement la terre par-dessus » (Palladius, *De l'économie rurale*, II, 15).

## UNE SCÉNOGRAPHIE À GRANDE ÉCHELLE

Le « sanctuaire » végétal de Jaunay-Clan ne doit donc pas être envisagé comme un simple exercice de style, une sorte de folie placée au hasard dans une parcelle dont la fonction ne serait que productive. Ce serait ne percevoir qu'une infime partie de la scénographie des lieux. À l'image des exemples italiens, bien qu'ayant une vie propre, cette composition s'intègre dans un projet de plus grande envergure dont les composantes ne sont pas exemptes de visées esthétiques. L'alignement des plantations dans les fossés, soutenu par des jeux de symétrie, ne peut qu'amplifier les perspectives naturelles proposées par le paysage environnant. Le regard du visiteur est guidé au sein d'un espace maîtrisé où il doit être agréable de se promener pour apprécier la variété des productions proposées. Dès lors, les larges allées peuvent également tenir lieu d'*ambulatio*.

Les vergers interagissent pareillement avec le « sanctuaire » végétal. Outre le fait de l'isoler et d'en faire un sanctuaire au sens le plus intime du terme, ils en rehaussent la théâtralité en mettant en scène son entrée. La présence à ce niveau de fosses de plantation de gabarit supérieur permet en effet d'y envisager la présence d'essences d'arbres différentes – voire plus importantes – du reste des plantations du verger.

De multiples facettes sont donc réunies ici en un même lieu : un espace nourricier avec ses cultures vivrières, un espace ornemental avec ses jeux de perspectives et ses larges promenades, un ensemble prestigieux avec ses aménagements rares et élaborés et un espace sacré et idéalisé autour du « sanctuaire » végétal.

## UN PROPRIÉTAIRE RICHE ET CULTIVÉ

L'originalité et la superficie de cette parcelle aux prestigieux équivalents italiens, alliées aux moyens humains et financiers que supposent sa création et son entretien, tendent à la rattacher à une *villa* d'une importance certaine. La localisation de cette dernière, à l'ouest du bourg actuel de Jaunay-Clan, sous l'église Saint-Denis, doit être envisagée. En effet, l'emprise réduite des ensembles bâtis qui y ont été dégagés par le passé argumente difficilement l'existence à ce niveau d'une agglomération secondaire et la présence, à proximité, de la parcelle horticole et de son jardin de plaisance ne fait qu'enrichir cette nouvelle hypothèse<sup>69</sup>.

Cette découverte conduit donc naturellement à s'interroger sur le statut du propriétaire de ce domaine et sur son appartenance à une élite, dont il est difficile de dire si elle est d'origine locale ou bien romaine. En effet, la connaissance de ce type d'aménagement et des concepts qui lui sont inhérents implique une éducation romaine, et même gréco-romaine, poussée. Faut-il dès lors imaginer que le propriétaire de ce jardin était un important personnage romain ? Ou bien pourrait-il s'agir d'un descendant des vergobrets et autres membres des puissantes familles gauloises ayant aidé César lors de la conquête, descendant qui aurait reçu une éducation d'un précepteur venu de Méditerranée ? S'agit-il encore d'un riche personnage gallo-romain qui aurait fait appel à un concepteur extérieur (architecte, simple géomètre ou bien encore un *topiarius* cultivé), au fait de cette mode romaine ?

69. Même si l'existence d'agglomérations secondaires étroitement associées à de très grandes *villae* est également attestée (Leveau 2002, p. 7 ; Ferdière et al. 2010, § 215).



Des élites pictonnes du début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., il n'y a que peu d'indices. Sur Jaunay-Clan même, il est déjà délicat de qualifier son occupation, même si les découvertes exposées ici resserrent le spectre des possibilités. La présence de ces riches familles est en revanche attestée au Bas-Empire, à travers une série de mausolées ou d'enclos funéraires (Sous-Clan, Ségard 2013).

L'épigraphie est peu abondante, la plupart des inscriptions de la cité de *Limonum* (Poitiers) étant probablement encore dans les fondations du rempart du Bas-Empire ou ayant subi les affres du temps. Les quelques personnages importants connus, comme le consul Marcus Sedatius Severianus (*AE* 1981, 640 ; Picard 1981; Tran 2006, p. 409-459) ou encore Claudia Varenilla, fille du consul Claudius Varenius (*CIL* XIII, 1129), appartiennent à la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. et nous éclairent donc peu sur les contemporains du jardin de Jaunay-Clan. Une seule inscription monumentale, très fragmentaire, se rapportant à Claude ou à Néron, avant leur investiture impériale, est connue (*CIL* XIII, 1128). Elle ne donne malheureusement aucune indication sur son commanditaire. Les autres inscriptions faisant référence à des actes d'évergétisme ne sont pas datées (*CIL* XIII, 1132, 1133, 1134 ; *ITLG* 157).

L'archéologie nous renseigne heureusement un peu plus sur le développement et la monumentalisation du chef-lieu de cité des Pictons (Gerber, Hiernard à paraître). C'est dans les premières décennies apr. J.-C. qu'apparaît sur le plateau abritant le cœur de la ville antique un réseau viaire et les premières constructions. Il faut cependant attendre le milieu, voire la seconde moitié, de ce premier siècle pour constater une monumentalisation générale de la ville, avec la mise en place de portiques à colonnes sur certains trottoirs, la construction de *domus*, et l'érection des

grands monuments urbains : amphithéâtre (première moitié du 1<sup>er</sup> s.), thermes Saint-Germain (fin du 1<sup>er</sup> s. ?), thermes de la rue Arthur-Ranc (fin du 1<sup>er</sup> s.), sanctuaire de la rue de la Marne (deuxième moitié du 1<sup>er</sup> s.), sanctuaire de la Roche (1<sup>er</sup> s. ?). Il en est de même pour le grand sanctuaire rural de la ZAC Saint-Éloi, situé à 3 km du cœur de la ville (première moitié du 1<sup>er</sup> s.).

Ces phénomènes (apparition des *domus* et des grands monuments) reflètent probablement l'émergence d'une élite pictonne, totalement romanisée, à partir du milieu du 1<sup>er</sup> s., élite qui a pu s'enrichir grâce à ses domaines agricoles et au commerce fluvio-maritime, et qui dès lors se lance dans l'évergétisme (Monteil *et al.* à paraître). Sa prodigalité s'exerce également au sein de ses propres domaines qu'elle embellit, monumentalise parfois et dote d'aménagements inspirés de modèles issus de la péninsule italique.

Le domaine horticole de Jaunay-Clan est donc le fruit du mariage en un même lieu de considérations agricoles et de visées esthétiques et symboliques issues de concepts romain et hellénistique sur l'art des jardins.

Au tracé régulateur employé pour implanter rationnellement l'espace horticole, dans le but d'exploiter au mieux ses richesses, se sont agrégées des contraintes techniques supplémentaires pour faire également de cet espace un lieu d'agrément. C'est probablement en partie dans cet esprit que le « sanctuaire » végétal a été conçu, à l'image de la volière de Varron ou du « jardin-hippodrome » de Pline le Jeune. Bien qu'adoptant le plan en miniature d'un espace sacré, il n'en a gardé ni la fonction ni le statut, même si le choix de réaliser un jardin d'agrément sur le modèle d'un sanctuaire orienté selon le cycle des saisons, n'est probablement pas dénué d'une part de piété.

## BIBLIOGRAPHIE

### ABRÉVIATIONS

AGER	Association d'étude du monde rural gallo-romain.
BEAN	<i>Bulletin de l'école antique de Nîmes.</i>
BSAO	<i>Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.</i>
BSR	<i>Bilan scientifique régional.</i>
CUF	Collection des universités de France.
EFR	École française de Rome.
PUFC	Presses universitaires de Franche-Comté.
RACF	<i>Revue archéologique du Centre de la France.</i>
RAE	<i>Revue archéologique de l'Est.</i>
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
RAP	<i>Revue archéologique de Picardie.</i>
REA	<i>Revue des études anciennes.</i>
RFO	Rapport final d'opération.
SFECAG	Société française d'étude de la céramique antique en Gaule.

### SOURCES ANCIENNES

**Caton l'Ancien** : *De l'agriculture*, texte établi, traduit et commenté par R. Goujard, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 220), 1975.

**Columelle** : *De l'agriculture. Livre X (De l'horticulture)*, texte établi, traduit et commenté par E. de Saint-Denis, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 193), 1969.

*Les Arbres*, texte établi, traduit et commenté par R. Goujard, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 278), 1986.

*De l'agriculture. Livre III (La viticulture)*, texte établi, traduit et commenté par J.-Chr.

Dumont, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 312), 1993.

**Euclide** : *Les Œuvres d'Euclide*, trad. littéralement par F. Peyrard (1809), rééd. A. Blanchard, Paris, 1993.

**Hygin** : *De Condicionibus Agrorum*, éd. C. Thulin, in *Corpus Agrimensorum Romanorum, Opuscula Agrimensorum Veterum*, (1<sup>re</sup> édition 1913), Stuttgart, 1971 [URL: [http://www.intratext.com/IXT/LAT0349/\\_P4.HTM](http://www.intratext.com/IXT/LAT0349/_P4.HTM), consulté le 15/04/2016].

**Palladius** : *De l'économie rurale*, traduction

par M. Cabaret-Dupaty, Paris, C.L.F. Pancoucke, 1843.

*Traité d'agriculture. Tome 1 : Livres I-II*, texte établi, traduit et commenté par R. Martin, 1976.

*Traité d'agriculture. Tome 2 : Livres III-V*, texte présenté, établi, traduit et commenté par C. Giraud et R. Martin, 2010.

**Pline l'Ancien** : *Histoire Naturelle*, volume 1 (livres I-XIX), trad. E. Littré, Paris, Firmin-Didot et Cie.

*Histoire Naturelle. Livre XVII (Caractères des arbres cultivés)*, texte établi, traduit et

- commenté par J. André, Paris, Les Belles Lettres, (coll. CUF, série latine, 180), 1964.
- Pline le Jeune (2<sup>e</sup> éd.)** : *Lettres. Tome I : Livres I-III*, texte traduit, établi et commenté par H. Zehnacker, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 391).
- Pline le Jeune** : *Lettres. Tome II : Livres IV-VI*, texte établi et commenté par H. Zehnacker et traduit par N. Méthy, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 399), 2011.
- Aurès A. 1868** : *Étude au point de vue de la Métrologie gauloise des dimensions de trois inscriptions antiques*, Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et cie.
- Barat Y. 1999** : La villa gallo-romaine de Richebourg, Yvelines, *RACF*, 38, p. 117-167.
- Barat Y., Morize D. 1999** : Les pots d'horticulture dans le monde antique et les jardins de la villa gallo-romaine de Richebourg (Yvelines), SFECAG, *Actes du congrès de Fribourg, 13-16 mai 1999*, p. 213-236.
- Barat Y., Morize D. 2003** : *L'Archéologie des jardins antiques : le cas de la pars urbana de la villa de Richebourg (Yvelines)*, *Actes du colloque international AGER V, Besançon, 19-20 septembre 2000*, Besançon, PUFC, p. 117-126.
- Barberan S. 1998** : Un aménagement horticole antique dans la cour d'un établissement péri-urbain à Nîmes (Gard), *BEAN*, 24, 1993-1998, p. 67-72.
- Barberan S. 2000** : Le jardin de la *domus* B des Villégiales, in Garmy P., Monteil M. (dir.), *Le Quartier antique des Bénédictins à Nîmes (Gard) : découvertes anciennes et fouilles 1966-1992*, Paris, Maison des sciences de l'Homme (coll. Documents d'archéologie française, 81) p. 173-181.
- Barthélemy D., Dubois S. 2007** : Métrologie antique : une tige métallique graduée découverte à Mâcon (Saône-et-Loire), *RAE*, 56, p. 371-379.
- Bertholet Fl. 2010** : Les jardins funéraires à l'époque romaine, in *Regards sur l'Antiquité -2- Jardins antiques, Grèce - Gaule - Rome*, Lausanne, Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité, p. 147-184.
- Boissinot P. 2001** : Archéologie des vignobles antiques du sud de la Gaule, *Gallia*, 58, p. 45-68.
- Boissinot P. 2003** : Métrologie de l'arboriculture antique dans le Midi de la France, *Métrologie agraire antique et médiévale, Actes de la Table ronde d'Avignon, 8 et 9 décembre 1998*, Besançon, PUFC, p. 37-57.
- Boissinot P., Roger K. 2003** : L'ensemble viticole des Girardes (Lapalud, Vaucluse), **Théophraste** : *Recherches sur les plantes. Tome I : Livres I-II*, texte établi et traduit par S. Amigues, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série grecque, 314), 1988.
- Recherches sur les plantes. Tome III : Livres V-VI*, texte établi et traduit par S. Amigues, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série grecque, 359), 1993.
- Recherches sur les plantes. Tome II : Livres III-IV*, texte établi et traduit par S. Amigues, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série grecque, 324), 2003.
- Varron** : *Économie rurale. Livre III*, texte établi et commenté par Ch. Guiraud, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 236), 1997.
- Vitruve** : *De l'architecture. Livre I*, texte établi, traduit et commenté par Ph. Fleury, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 292), 1990.
- AGER, *Actes du colloque international AGER V, 19-20 septembre 2000 à Besançon*, Besançon, PUFC, p. 225-237.
- Brunet-Gaston V. 2013** : L'adaptation du modèle italique des « jardins » dans la Gaule romaine. Quelques exemples récemment fouillés en France, *Archéopages*, 37, p. 10-17.
- Buisson A. 1991** : Le mausolée de Marcus Rufius Catullus, curateur des Nautes du Rhône à Gélignieux (Ain), *CIL XIII 2494*, *RAE*, 24, p. 141-158.
- Connet N. 2009** : *ZAC des Grands Champs (Grands Champs, Champ Dolent, La Viaube) (Poitou-Charentes, Vienne, Jau-nay-Clan)*, Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Inrap Grand-Sud-Ouest, Bègles, 188 p.
- Daremberg C., Saglio E. 1877-1919** : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, tome 5, p. 357-358.
- Deschamps L. 1999** : Varron, *Économie rurale. Livre III*. Texte établi et commenté par Guiraud (Ch.) [compte rendu], *REA*, 101, p. 567-568.
- Deschamps L. 2003** : Les riches propriétaires romains et leurs parcs à gibier, *REA*, 105, n° 1, p. 267-274.
- Desbat A. 1999** : Pots horticoles antiques de Lyon et Vienne, *RAE*, 48, p. 31-36 et p. 311-318.
- Di Giovanni V. 1996** : La ceramica da cucina nella Campania romana, in *Les céramiques communes de Campanie et de Narbonnaise, la vaisselle de cuisine et de table* (coll. du Centre Jean Bérard, 14), p. 65-112.
- Doulan C. 2012** : Chassenon, Le sanctuaire de Chenevières, *BSR Poitou-Charentes 2011*, p. 38-39.
- Duport D. 2002** : *Le Jardin et la Nature : Ordre et variété dans la littérature de la Renaissance*, Genève, Droz, 408 p.
- Eygun F., Perrier J. 1954** : VII<sup>e</sup> circonscription, *Gallia*, 12.1, p. 175-193.
- Favory F. (dir) 2003** : *Métrologie agraire antique et médiévale, Actes de la table ronde d'Avignon, 8-9 décembre 1998*, Besançon, PUFC (Annales Littéraires, 757, série « Environnement, sociétés et archéologies », 4), 190 p.
- Fauduet I. 2010** : *Les Temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris, Errance, 350 p.
- Ferdière A., Gandini C., Nouvel P., Col-lart J.-C. 2010** : Les grandes villae « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions, *RAE*, 59-2, p. 357-446 [URL : <https://rae.revues.org/6217>, consulté le 25/04/2016].
- Feugère M. 1983** : Les mesures pliantes du pied romain, en bronze et en os – à propos d'un exemplaire conservé à Roanne, *Cahiers archéologiques de la Loire*, 3, p. 39-43.
- Gerber F., Hiernard J. à paraître** : Le cadre monumental de *Limonum* : quelques jalons, *Actes du 6<sup>e</sup> colloque Aquitania « Monumental », 10-12 septembre 2015 à Villeneuve-sur-Lot*, Pessac, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*).
- Goudineau Chr., Fauduet I., Coulon G. (dir.) 1994** : *Les Sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse/Saint-Marcel, Indre), 8, 9 et 10 octobre 1992*, Paris, Errance, 201 p.
- Ginouvès R. 1998** : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine -III- Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Rome, EFR, 357 p.
- Grimal P. 2000** (1<sup>re</sup> éd. 1984) : *Les Jardins romains*, Paris, Fayard, 509 p.
- Gros P. 2001** : *L'Architecture romaine du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire -2- Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, Picard, 527 p.
- Gros P. 2002 (2<sup>e</sup> éd.)** : *L'Architecture romaine du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire -1- Les monuments publics*, Paris, Picard, 503 p.
- Guitton D., Lemaître S. 2012** : Évolution des vaisseliers dans la vallée du Clain de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. au début du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. : les exemples des sites des Gains à Saint-

- Georges-les-Baillargeaux et de la Zac Saint-Éloi à Poitiers (Vienne), SFECAG, *Actes du congrès de Poitiers, 17-20 mai 2012*, p. 55-104.
- Hatt J.-J. 1986** : *La Tombe gallo-romaine. Recherches sur les inscriptions et monuments funéraires gallo-romains des trois premiers siècles de notre ère*, Paris, Picard, 425 p.
- Jashemsky W.F. 1979** : *The gardens of Pompeii, Herculaneum and the villas destroyed by Vesuvius*, New York, Caratzas Brothers.
- Jegouzo A. 2007** : *Jaunay-Clan (86), 10 rue de Bellevue*, Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Inrap Grand-Sud-Ouest, Pessac, 29 p.
- Jung C., Bel V. 2010** : *Occupations d'un espace rural antique dans le territoire de la cité de Béziers : le site de Rec de Ligno : des bâtiments cultuels et funéraires à proximité d'une unité de production viticole ? : autoroute A75, section Béziers-Pézenas : Hérault, Montblanc et Valros : aire de repos de Valros*, RFO d'archéologie préventive, Inrap Méditerranée, Nîmes, 278 p.
- Jung C., Compan M., Figueiral I. 2009** : Les cultures et les pratiques agricoles antiques dans la cité de Béziers I : l'exemple de la viticulture et de l'arboriculture sur l'autoroute A75 (Pézenas-Béziers, Hérault). Viticulture et arboriculture antique sur le tracé de l'autoroute A75 Béziers-Pézenas, *The Territory and its resources, Studies on the rural world in the Roman period*, Girona, Universitat de Girona, 2008, p. 85-97 [URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00598794>, consulté le 10/08/2015].
- Koehler A. 2003** : Vergers antiques dans les campagnes péri-urbaines : le cas de Reims, *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine*, Amiens, RAP (coll. RAP, 2003 1/2), p. 37-46.
- Lafon X. 1981** : À propos de « villae » républicaines. Quelques notes sur les programmes décoratifs et les commanditaires, in *L'Art décoratif à Rome à la fin de la République et au début du principat*, Rome, EFR (coll. Publications de l'EFR, 55/1), p. 151-172.
- Laversanne J. 2008** : Hypothèse de restitution de certains outils de géomètres antiques, *Bulletin historique du Haut-Pilat*, 16 p.
- Lavoix G., Audé V., Gerber F., Martins D. 2013** : *3500 ans d'occupation rurale à Jaunay-Clan. Jaunay-Clan (Poitou-Charentes, Vienne, Jaunay-Clan, la Viaube 1)*, RFO d'archéologie préventive, Inrap Grand-Sud-Ouest, Bègles, vol. 1, 344 p.
- Lavoix G., Gerber F., Guitton D. 2012** : Des poires, des pots et un « dépôt » : chronique d'une exploitation agricole antique en terroir picton (la Viaube 1, Jaunay-Clan, Vienne), SFECAG, *Actes du congrès de Poitiers, 17-20 mai 2012*, p. 223-242.
- Lavoix G., Martins D., Véquaud B., Baudry A. à paraître** : Les installations agricoles médiévales de la Viaube 1 à Jaunay-Clan (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), *Actes de la Table ronde sur l'habitat médiéval en Poitou-Charentes, Aquitania*.
- Leconte S. 2013** : *Impasse des Thermes (Poitou-Charentes, Vienne, Jaunay-Clan)*, Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Inrap Grand-Sud-Ouest, Bègles, 67 p.
- Leveau P. 2002** : Introduction : les incertitudes du terme *villa* et la question du *vicus* en Gaule narbonnaise, *RAE*, 35.1, p. 5-26.
- Lhermite X., Marty A., Misme A.-C., Poulain P., Verliac G.-A. 2015** : *1 rue de la courtine (Limoges) : du mausolée antique à l'église Sainte-Marie-de-la-courtine*, Limoges, Drac Limousin (Archéologie en Limousin, 1), 15 p.
- Longuemar A. de 1875** : [Communication à la séance du 18 novembre 1875], *BSAO*, 1<sup>re</sup> série, tome XIV, p. 277.
- Manley J., Rudkin D. 2003** : Facing the Palace: Excavations in front of the Roman Palace at Fishbourne, *Sussex Archaeological collections*, 141.
- Mauné S. 2003** : La villa gallo-romaine de « Vareilles » à Pauhlan (Hérault ; fouille de l'autoroute A75) : un centre domanial du Haut-Empire spécialisé dans la viticulture ?, *Revue archéologique de Picardie -1-2- Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine*, p. 309-337.
- Maitay C., Audé V., Baudry A., Dietsch-Sellami M.-F., Kerouanton I., Larmignat B., Lavoix G., Rousseau L. à paraître** : Structures de stockage du Bronze ancien et habitat du Bronze final dans la vallée du Clain : l'occupation rurale protohistorique de la Viaube 1 à Jaunay-Clan, Vienne, *RACF*.
- Mongruel M. 1915** : Les antiquités gallo-romaines de Jaunay-Clan, *BSAO*, 3<sup>e</sup> série, tome III, p. 412-415.
- Monteil M., Bertrand I., Doulan C., Durand J., Tendron G., Tran N., avec la participation de Belliard C., Lavoix G., Ollivier O. à paraître** : Processus de mise en œuvre, formes et rythmes de la monumentalisation urbaine dans la cité des Pictons, *Aquitania*.
- Mouraret J. 2003** : *Un jardin d'agrément d'époque augustéenne à Caumont-sur-Durance (Vaucluse)*, *AGER, Actes du colloque international AGER V, 19-20 septembre 2000 à Besançon*, Besançon, PUFC, p. 127-134.
- Picard G.-C. 1981** : Ostie et la Gaule de l'Ouest, *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité*, 93.2, p. 883-915.
- Pommerol F. 1901** : La fête des brandons et le dieu gaulois Grannus, *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 2.2, p. 427-431.
- Pouponnot G. 2010** : *ZAC des Grands Champs, Phase 2 (Grands Champs, Champ Dolent, la Viaube) (Poitou-Charentes, Vienne, Jaunay-Clan)*, Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Inrap Grand-Sud-Ouest, Bègles, 98 p.
- Poux M. 2013** : Gallo ou romaine ? L'architecture gauloise avant et après la conquête romaine, *L'Archéologue*, 126, p. 52-58.
- Robert J.-N. 2009 (2<sup>e</sup> éd.)** : *La Vie à la campagne dans l'Antiquité romaine*, Paris, Les Belles Lettres, 350 p.
- Sauron G. 1987** : Le complexe pompéien du Champ de Mars : nouveauté urbanistique à finalité idéologique, in *L'Urbs : espace urbain et histoire (1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, *Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985)*, Rome, EFR (coll. Publications de l'EFR, 98), p. 457-473.
- Sauron G. 1994** : Quis deum ? *L'expression plastique des idéologies politiques et religieuses à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Rome, EFR, 735 p.
- Scheid J. 2010** : *La Religion des Romains*, Paris, Armand Colin, 176 p.
- Scheid J. 1997** : Comment identifier un lieu de culte ?, *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 8.1, p. 51-59.
- Segard M. (dir.) 2013** : *Jaunay-Clan, « Sous-Clan 2 » (Poitou-Charentes / Département de la Vienne)*, RFO d'archéologie préventive, Archeodunum, Chaponnay, vol. 1, 314 p.
- Tran N. 2006** : *Les Membres des associations romaines : le rang social des collegiati en Italie et en Gaules, sous le Haut-Empire*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 367), 577 p.
- Van Ossel P., Guimier-Sorbets A.-M. (dir.) 2014** : *Archéologie des jardins : analyse des espaces et méthodes d'approche*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Archéologie et Histoire romaine, 26), 222 p.
- Wightman E. M. 1970** : Rhineland, « Grabgärten » and their context, *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseums in Bonn und des Rheinischen Amtes für Bodendenkmalpflege im Landschaftsverband Rheinland und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 170, p. 211-232.